



LE DEVOIR

Pénurie aiguë d'enseignants à Montréal

La CSDM forcée d'embaucher des suppléants qui n'ont pas encore fini leurs études

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) vit actuellement une pénurie d'enseignants telle qu'elle doit recruter des suppléants directement chez les étudiants universitaires en cours de formation. La banque de 2500 noms d'employés non réguliers disposés à faire du remplacement étant épuisée, la

CSDM doit effectivement fureter du côté des étudiants de troisième et de quatrième année inscrits au baccalauréat en enseignement, et ce dans l'ensemble des universités québécoises qui dispensent la formation.

«Actuellement, il y a une pénurie au niveau des enseignants à la commission scolaire», explique Jacques Turmel, directeur des ressources humaines à la CSDM. Résultat: les écoles ont peine à trouver des suppléants pour venir en classe une journée ici et là,

et le problème s'accroît encore davantage lorsqu'il s'agit de remplacer des enseignants qui s'absentent plus longtemps pour raisons de maladie.

La CSDM assure que le recours aux étudiants de troisième et de quatrième année est une pratique exceptionnelle — qu'elle n'était d'ailleurs pas en mesure de chiffrer hier — et exigée par «la situation exceptionnelle que l'on connaît cette année», explique M. Turmel. L'Alliance des professeurs de Montréal, syndicat

d'enseignants lié à la CSDM, a cette situation à l'œil. «Étant donné le problème majeur que l'on vit au niveau de la suppléance, on a vu des situations aberrantes dans certaines écoles», explique Alain Marois, président intérimaire de l'Alliance des professeurs.

Inquiet du recours — même exceptionnel — aux étudiants non diplômés, et donc moins qualifiés, le

VOIR PAGE A 10: PÉNURIE

PERSPECTIVES

L'homme du parler vrai

J'aurais dû m'en douter, en fin de semaine dernière, à Trois-Rivières: Joseph Facal avait l'air trop au-dessus de ses affaires. J'ai attribué sa désinvolture au vent d'optimisme qui soufflait sur le conseil national du PQ, ainsi qu'au mois de vacances et, semble-t-il, de réflexion qu'il venait de passer avec sa famille, dans la petite villa qu'il possède au Mexique.

Tous ceux qui le connaissent le moins savent combien son épouse et lui trouvaient difficile de concilier les très grandes exigences de la vie politique avec celles de la vie familiale. En annonçant qu'il ne sollicitera pas un troisième mandat, il offre une belle illustration de la nouvelle priorité du gouvernement Landry.

Le problème est que la semaine de quatre jours est impossible en politique. M. Facal avait beau refuser certaines activités qu'il aurait normalement dû accepter, ce précieux temps que le PQ veut offrir aux jeunes familles québécoises lui manquait cruellement. Encore heureux qu'il se soit retrouvé au Conseil du trésor! S'il avait fallu qu'il hérite de la Santé...

Cela dit, la rebuffade qu'il a subie, en même temps que Paul Bégin, dans le dossier des procureurs, lui est restée en travers de la gorge. Lui aussi s'opposait à la nomination d'un médiateur. M. Bégin était sur la table d'opération quand le premier ministre a décidé de passer outre à ses objections. M. Facal était en mission en Argentine. Il n'a pas démissionné, mais ce moment a été l'un des plus amers de sa carrière. Il n'a pas fait un plat, mais pour un homme qui avait toujours été un fidèle de M. Landry, c'était très difficile à avaler.

Il a néanmoins convenu avec le bureau du premier ministre du moment le plus opportun pour annoncer son départ. La veille du conseil national n'était pas le moment idéal. Mieux valait attendre que tous les yeux soient tournés vers la conférence des premiers ministres sur le financement des services de santé.

Sa réélection dans Fabre était loin d'être acquise, même s'il avait obtenu la plus grosse majorité péquiste à Laval, en 1998. Il aurait été sans doute très tenté de se représenter s'il avait eu la conviction qu'un référendum sur la souveraineté pourrait être tenu dans un prochain mandat, mais il n'y croyait pas.

VOIR PAGE A 10: VRAI

LE MONDE

La France campe sur son opposition

Colin Powell dépose aujourd'hui à l'ONU ses preuves contre l'Irak

Face à Tony Blair, Jacques Chirac a maintenu hier son opposition à toute action militaire contre l'Irak, le premier ministre britannique n'ayant pas rallié le président français à sa proposition d'une deuxième résolution des Nations unies.

Malgré ce désaccord persistant sur l'Irak, les deux hommes ont souligné à l'issue du 25^e sommet franco-britannique leur volonté commune de désarmer Saddam Hussein en passant par la voie de l'ONU.

Le sommet franco-britannique se tenait à la veille d'une réunion cruciale du Conseil de sécurité des Nations unies au cours de laquelle les États-Unis ont promis de fournir les «preuves» que l'Irak possède bien des armes de destruction massive.

■ Lire nos informations en page A 7

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 8
Annonces.....	A 4	Idées.....	A 9
Avis publics.....	A 6	Météo.....	B 7
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 7
Carrières.....	B 4	Mots croisés.....	A 6
Culture.....	B 8	Sports.....	B 6
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7

Conférence sur le financement de la santé

À quelques dollars d'une entente

Jean Chrétien fait miroiter aux provinces une offre «très généreuse»

HÉLÈNE BUZZETTI
ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Les provinces prennent Jean Chrétien au mot: son offre devra être «très généreuse» s'il veut signer une entente en matière de santé avec elles. À les entendre hier soir, il n'en tiendra d'ailleurs qu'à cela aujourd'hui pour qu'il y ait un accord, et ce, sans égard aux conditions que veut imposer Ottawa.

«Je souhaite qu'il y ait tellement d'argent qu'on puisse finir demain à 9h», a lancé le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord. C'est vraiment une question de financement. Pour ce qui est des autres éléments, je crois qu'on est assez proches pour arriver à s'entendre. Ce qui accroche, c'est le financement.»

Bernard Landry tenait le même discours, soutenant qu'il n'était pas inquiet relativement à l'issue de la conférence. «Nous nous rendons bien compte que les priorités du gouvernement central et les nôtres se recoupent», a-t-il livré en faisant référence aux fonds ciblés que le gouvernement fédéral veut imposer pour instaurer des soins de première ligne, des soins à domicile et pour



VOIR PAGE A 10: SANTÉ

Joseph Facal rentre à la maison

Le président du Conseil du trésor abandonne la vie politique en invoquant des raisons familiales

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La difficile conciliation du travail et de la famille a eu raison d'un membre important du conseil des ministres du gouvernement péquiste. Le président du Conseil du trésor, Joseph Facal, quittera en effet la vie politique à la fin du présent mandat, ce qui représente une perte importante pour le PQ en vue des prochaines élections. Ce père d'un garçon de quatre ans et d'une fillette de 20 mois invoque des motifs familiaux pour justifier sa décision, des motifs qui constituent «la seule et unique raison» de son départ inattendu.

«Il n'y a pas que la politique dans la vie», a-t-il lancé hier en conférence de presse, l'air serein. Joseph Facal se dit en effet «tanné de vivre dans ses valises», «de passer une partie de la semaine et une bonne partie de l'année loin de la maison». «Après neuf ans [à l'Assemblée nationale], j'avais le goût de me recentrer davantage sur ma vie familiale», a-t-il affirmé.

«Vous savez à quel point la vie moderne peut être étonnante pour les couples qui ont de très jeunes enfants et dont les deux conjoints ont des carrières professionnelles exigeantes. La chose est encore plus vraie quand l'un des deux est en politique», a-t-il ajouté, tout en précisant qu'il est le seul membre du conseil des ministres à avoir des enfants d'âge préscolaire. «On peut très bien être à la fois ministre et père de jeunes enfants. Mais je ne pouvais pas me consacrer également aux deux rôles aussi pleinement que je le souhaiterais», a indiqué ce représentant de la relève au Parti québécois.

La «conjoncture politique actuelle» n'a rien à voir avec sa décision, a martelé M. Facal en conférence de presse. Un ami proche de M. Facal a d'ailleurs affirmé au Devoir que «ça ne fait aucun doute que Joseph quitte la politique pour sa famille. C'est le moteur de sa décision». «Il ne quitte pas la politique parce que ça va mal, a ajouté cet ami. Joseph a besoin de faire autre

VOIR PAGE A 10: FACAL

■ Portrait et réactions en page A 2

Un guide alimentaire pour vieillir en santé



Guylaine Ferland
ALIMENTATION ET VIEILLISSEMENT
352 PAGES • 29,95\$

www.pum.umontreal.ca

PUM

Université de Montréal

Les Presses de l'Université de Montréal

• LES ACTUALITÉS •

JOSEPH FACAL MET SA CARRIÈRE POLITIQUE ENTRE PARENTHÈSES

Un homme au franc-parler indéniable

Le ministre avait subi une rebuffade de son chef pour avoir remis en cause le modèle québécois

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'indépendance d'esprit aura marqué le passage de Joseph Facal en politique. Il n'a jamais craint l'affrontement des idées et ses quatre ans et demi passés au conseil des ministres l'illustrent.

La plus récente démonstration de son franc-parler remonte à juin dernier. Trois jours après que le PQ eut encaissé trois défaites lors des élections partielles, Joseph Facal avait fait un coup d'éclat en réclamant que le Parti québécois montre de la lucidité et prenne ses distances par rapport au «sacro-saint modèle québécois».

Le premier ministre Bernard Landry a rapidement freiné son jeune collègue. «L'interventionnisme et le désir de répartir la richesse, d'être légèrement à gauche du centre, est là pour durer», avait tranché M. Landry. Dans les mois qui ont suivi, la critique de M. Facal a eu des échos au sein du PQ; Bernard Landry a inscrit dans son plan d'action la nécessaire révision du rôle de l'État.

D'autres déclarations-chocs de M. Facal ont déjà créé des remous au sein du PQ. Lors d'un conseil national tenu au printemps 2000, M. Facal s'est montré ouvert à

une démarche étapiste donnant une autre chance au fédéralisme. L'année précédente, il avait affirmé que les cafouillages d'Emploi-Québec, qui venait d'obtenir la gestion de la formation de la main-d'œuvre, nuisaient au projet souverainiste du PQ.

Un premier essai

Titulaire d'un doctorat en sociologie de la Sorbonne, Joseph Facal aime les débats d'idées. Auparavant, il a fait un baccalauréat en science politique à l'UQAM puis une maîtrise à l'Université de Montréal. En 1989, il brigue les suffrages dans la circonscription de Dorion. Après sa défaite, il devient président du Conseil national des jeunes du PQ.

Joseph Facal devient député en 1994 avec l'équipe de Jacques Parizeau. Ce n'est toutefois que quatre ans plus tard qu'il fait son entrée au cabinet, soit en septembre 1998. Lucien Bouchard lui confie alors l'important dossier des Affaires intergouvernementales canadiennes, où son sens de la répartie est remarqué.

L'année 1998 aura été particulièrement importante pour Joseph Facal. Il en parle alors comme d'une «année absolument de rêve». En plus d'avoir des respon-

sabilités ministérielles, il se marie et le couple a un premier enfant. Une petite fille vient agrandir la famille en 2001.

Avant d'être nommé par M. Landry à la présidence du Conseil du trésor, M. Facal occupera la fonction de ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, où là encore son franc-parler secoue. Déjà, le ministre Facal soulignait l'importance pour le gouvernement «d'amorcer une réflexion novatrice vigoureuse» sur la faible présence des communautés culturelles dans la fonction publique. Il avait même qualifié l'attitude de certaines corporations professionnelles d'«un peu médiévales», qui ne facilite pas l'intégration des immigrants.

Joseph Facal est sensible à cette question, et pour cause. Il est né en Uruguay en 1961. À neuf ans, sa famille immigré et s'installe d'abord à Sherbrooke. Puis, le travail de son père, qui est médecin, l'amène à Québec et par la suite à Montréal.

Son militantisme au sein du PQ remonte à l'époque du cégép. Il fait de l'action politique dans la circonscription de Jean-Talon à l'occasion d'élections partielles auxquelles se présente Louise Beaudoin.

Un départ qui attriste Landry

Un choix compréhensible, dit-on au PLQ

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre Bernard Landry se dit «attristé» par le départ du président du Conseil du trésor, Joseph Facal. Toutefois, il comprend les raisons familiales qui l'ont poussé à prendre la décision de quitter la vie politique à la fin du présent mandat.

Lors d'un point de presse à Ottawa en marge de la rencontre fédérale-provinciale sur la santé, M. Landry a affirmé hier qu'il avait eu un entretien de plus d'une heure avec M. Facal jeudi dernier. Le premier ministre a dit comprendre la décision de son ministre puisqu'il avait pris la même en 1989. Bernard Landry avait alors expliqué au premier ministre Jacques Parizeau qu'il ne voulait pas se présenter aux élections pour des motifs familiaux.

«Je le trouve brillant, même quand je ne suis pas d'accord avec lui», a dit M. Landry de Joseph Facal, rappelant ainsi les différends qui avaient opposé les deux hommes en juin dernier. Au lendemain d'élections partielles décevantes pour le PQ, M. Facal s'était fait rabrouer par M. Landry pour avoir critiqué le «sacro-saint modèle québécois».

«Il restera cependant un militant

pequiste», s'est réjoui Bernard Landry. Celui-ci a également précisé que Joseph Facal remettra comme prévu son important plan d'allègement de l'appareil étatique, dont la première version avait été qualifiée d'«éblouissante» par M. Landry en décembre.

Parti libéral

Chez les libéraux, le député de Chapleau, Benoît Pelletier, estime que la décision de M. Facal est compréhensible. M. Pelletier a lui-même quatre enfants âgés de deux mois, sept, huit et dix ans. Il reconnaît que «c'est tout un défi» de concilier le travail politique et la famille. «C'est une décision sage, car je crois qu'il faut mettre la famille à l'avant-plan», a affirmé au Devoir M. Pelletier, le critique de l'opposition en matière d'affaires intergouvernementales, qui a bien connu M. Facal quand il occupait ce ministère au sein du gouvernement.

«C'est un individu très intelligent, très cultivé, et je pense que c'est un atout pour le Québec d'avoir pu compter sur un politicien comme celui-là», a dit M. Pelletier. «Je trouve ce départ dommageable pour le Parti québécois, affirme le politologue à l'ENAP Christian Dufour. C'était un élément rafraîchissant, même s'il ne faisait pas l'unanimité.» M. Dufour estime que la critique du modèle québé-

cois de Joseph Facal est constructive et que le député de Fabre est pour beaucoup dans la récente attention portée à la conciliation travail-famille au sein du Parti québécois, comme l'a démontré le conseil national de Trois-Rivières le week-end dernier.

Françoise David

La porte-parole du mouvement D'abord solidaires, Françoise David, estime que le départ du président du Conseil du trésor pourrait braquer les projecteurs sur l'enjeu «fondamental» de la coalition travail-famille. François David et Joseph Facal ont pourtant déjà croisé le fer par le passé sur le thème du rôle de l'État. M. Facal avait entre autres dit que les critiques des groupes communautaires étaient à l'origine de la montée de la droite au Québec, ce sur quoi Mme David est en profond désaccord. «C'est quand même important qu'une personne bien placée dans un parti avance des débats importants», a-t-elle dit au Devoir.

Toutes les personnes interrogées n'ont pas mis en doute les raisons familiales invoquées par M. Facal pour justifier son départ. Selon le leader parlementaire du gouvernement, André Boisclair, M. Facal «a toujours osé sincèrement» et «il ne s'est pas démenti» lors de son annonce d'hier.



Le contrat de ville de Montréal

UNE VISION PARTAGÉE, DES ACTIONS CONJUGUÉES

Le 30 janvier dernier, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont rendu public le premier contrat de ville à voir le jour au Québec. C'est une étape importante visant à assurer une situation financière saine à la métropole. Par ce geste concret, ils s'engagent envers les Montréalaises et les Montréalais, dans le respect de l'autonomie municipale, à agir ensemble pendant les cinq prochaines années pour soutenir le développement de Montréal en privilégiant de nouvelles façons de faire.

LE CONTRAT DE VILLE DE MONTRÉAL, C'EST NOTAMMENT :

- Faciliter la construction de 5 000 logements sociaux et communautaires supplémentaires et la rénovation de 9 000 logements privés ainsi que soutenir le développement d'environ 5 000 autres
- Améliorer la qualité de vie de chacun des quartiers
- Réhabiliter 50 hectares de terrains contaminés supplémentaires d'ici 2005
- Moderniser les infrastructures d'eau potable et de transport
- Réaliser de grands projets structurants comme le Quartier des spectacles
- Réduire de 1,2 milliard de dollars le poids du déficit actuariel des caisses de retraite
- Alléger le fardeau fiscal des contribuables
- Offrir de meilleurs services aux citoyens

50 000 EMPLOIS DE PLUS PAR ANNÉE À MONTRÉAL

Près de 2,5 milliards de dollars seront investis par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal d'ici 2007 pour faire de Montréal une ville où il fait bon vivre et une métropole dynamique sur le plan économique, social et culturel. De plus, par son plan d'action *Horizon 2005 vers le plein emploi*, le gouvernement vise à créer annuellement 50 000 nouveaux emplois à Montréal au cours des prochaines années. Le contrat de ville de Montréal contribuera de façon significative à atteindre cet objectif.

FAIRE DE MONTRÉAL UNE GRANDE MÉTROPOLE... AU SERVICE DE SES CITOYENS

LE CONTRAT DE VILLE
VOUS CONCERNE...
CONSULTEZ-LE.

www.mamm.gouv.qc.ca
www.ville.montreal.qc.ca



Ville de Montréal

Québec

Duceppe pourrait expulser Venne aujourd'hui

SYLVAIN LAROCQUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, annoncera mercredi s'il expulsera ou non la députée Pierrette Venne du parti souverainiste fédéral.

Mais à l'issue d'une rencontre entre les deux élus, mardi soir, on pouvait imaginer que M. Duceppe avait déjà pris sa décision.

«On s'est entendu sur à peu près rien, a déclaré la députée de Saint-Bruno-Saint-Hubert. Alors il m'a dit qu'il y pensait et qu'il prenait ça en délibéré.»

«Je vais attendre son verdict demain matin», a-t-elle ajouté. «C'est un peu étrange.»

Gilles Duceppe a refusé de parler aux journalistes après le bref entretien. Dans un communiqué, il a simplement précisé qu'il avait convoqué Mme Venne afin de lui demander «de clarifier ses positions».

Depuis plusieurs semaines, Pierrette Venne demande le départ de M. Duceppe et remet en question les propositions bloquistes qui doivent être débattues lors du congrès d'avril.

«J'ai le droit de dire que pour ma part, c'est mal préparé et que c'est d'une platitude rare», a-t-elle lancé, hier.

La veille, le chef avait admis qu'il ne pouvait accepter la position de Mme Venne. «Dire qu'il faut mettre la souveraineté sur la glace, ça rompt avec la mission du Bloc», avait-il affirmé, sans vouloir dire s'il comptait expulser la députée.

Même si elle ne s'entend pas avec M. Duceppe, Pierrette Venne tient à demeurer députée bloquiste. Hier, elle a indiqué qu'elle ne voyait pas comment le chef pourrait l'expulser du parti, «parce que dans les statuts du parti, ce n'est pas tellement prévu cette histoire-là».

Les statuts du Bloc prévoient toutefois que «les députés doivent faire la promotion des orientations politiques» du parti.

La députée a profité de l'entretien pour demander des excuses au sujet des propos qu'aurait tenus le leader du Bloc en Chambre, Michel Gauthier, la semaine dernière. «M. Gauthier a déclaré à une députée, et je cite, 'Ma tabarn..., quand on va aller dans ton comté, tu vas voir comment ça va se passer', a dit Mme Venne sur les ondes de RDI.

Selon Mme Venne, Gilles Duceppe n'aurait pas voulu répondre formellement à sa demande d'excuses, ni aux critiques concernant son leadership.

«Il ne voit pas le régime de terreur, il ne voit pas les divergences à l'intérieur du parti, il ne voit rien de tout ça», a-t-elle affirmé, en assurant qu'elle pouvait compter sur le soutien de plusieurs de ses collègues.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Manon Cornélière

Santé et demi-vérités

Chaque fois que le débat sur la santé s'anime, les chicanes de gros sous suivent comme une ombre. Et chaque fois, les mêmes arguments un peu fallacieux refont surface dans les deux camps. Les échanges qui ont précédé la rencontre actuellement en cours à Ottawa n'ont pas fait exception, ce qui n'aide en rien à la tenue d'un débat éclairé.

D'une part, les provinces soutiennent qu'Ottawa a par le passé payé la moitié de la facture de la santé mais a réussi, avec ses compressions unilatérales du milieu des années 1990, à réduire sa part à 14 % des coûts. De son côté, Ottawa soutient qu'il éponge toujours 42 % des dépenses publiques en santé, comme le répétait lundi le premier ministre Jean Chrétien.

Pour faire ces affirmations, les deux niveaux de gouvernement se permettent quelques libertés. Il est vrai que les transferts fédéraux en espèces ne couvrent que 14 % des coûts du système de santé, mais le fédéral ne s'est jamais engagé à payer 50 % de la facture. L'accord conclu durant les années 1960 sur l'assurance-maladie faisait état de la moitié des frais d'hôpitaux et des médecins. CLSC, cliniques communautaires, soins à domicile et le reste n'étaient pas prévus dans le calcul. Ottawa a donc toujours payé moins que 50 % de la facture globale. À l'arrivée des libéraux au pouvoir, on calculait d'ailleurs que ses transferts en espèces couvriraient 18 % des coûts.

Le fédéral déforme lui aussi les faits. S'il arrive au chiffre magique de 42 %, c'est qu'il inclut non seulement ses transferts en espèces, mais aussi la valeur des points d'impôt qu'il a cédés aux provinces en 1977 et une partie des paiements de péréquation.

Ces derniers sont un programme de transfert général vers les provinces moins bien nanties. Le but est de leur permettre d'offrir des services à peu près équivalents à ceux offerts par les provinces ayant une assiette fiscale plus large. Comme les provinces consacrent environ 40 % de leur budget à la santé, M. Chrétien tient pour acquis que la même proportion de la péréquation va à ce secteur. L'argument peut se défendre mais s'éloigne du débat actuel qui porte, en réalité, sur les fonds spécifiquement dédiés à la santé.

Là où le bât blesse vraiment du côté fédéral, de toute façon, c'est lorsqu'on introduit les points d'impôt dans l'équation. Le rapport Romanow démontre que ce problème avec une rare précision et conseille d'abandonner cette pratique. Par souci de clarté et de transparence, il s'agit d'ailleurs d'une des recommandations que le gouvernement fédéral ignore allégrement.

Il ne reprend qu'une partie de la suggestion de M. Romanow en matière de transferts, soit la création d'un transfert dédié exclusivement à la santé. Mais en y apportant une nuance importante. Alors que Roy Romanow parle d'un transfert composé uniquement d'argent sonnante, Ottawa précise, dans son ébauche d'accord publiée il y a deux semaines, que le nouveau transfert comprendra la portion du Transfert social canadien, «en espèces et en points d'impôt», correspondant à la part actuelle des dépenses en santé.

M. Romanow est pourtant clair. «La valeur des points d'impôt devrait être considérée comme une partie des recettes provinciales et ne devrait pas être considérée comme une portion du transfert fédéral annuel.»

En adoptant, en 1977, un transfert en espèces assorti d'un transfert de points d'impôt, le gouvernement fédéral se mettait à l'abri des hausses de coûts qu'il ne pouvait contrôler. Le problème est qu'au fil des ans, pour encore mieux prévoir la croissance de ses propres dépenses, Ottawa a modifié unilatéralement les formules de calcul en vigueur. Résultat: on ne sait plus trop où on est en matière de financement fédéral, les provinces ne savent pas à quoi s'attendre à long terme et cette confusion alimente la chicane, a relevé M. Romanow.

L'argument fédéral autour des points d'impôt est d'autant plus nébuleux que certains ministres parmi les plus influents semblent eux-mêmes confus. On se demande, entre autres, si l'actuel ministre des Finances, John Manley, sait de quoi il parle. Commentant la semaine dernière le désir du Québec de rapatrier des points d'impôt supplémentaires, il a déclaré: «Les provinces aiment bien les points d'impôt, mais parfois, elles les oublient. Elles les aiment beaucoup parce qu'elles veulent que nous les imposions et elles, elles veulent les dépenser.»

Il semble avoir oublié une petite leçon fort banale de Finances 101. Quand une province récupère des points d'impôt, elle assume la responsabilité de les collecter. Il lui revient, par conséquent, de justifier son fardeau fiscal auprès de ses contribuables et l'utilisation qui est faite de l'argent recueilli. Ottawa n'a rien à voir là-dedans.

Si le gouvernement fédéral persiste à croire qu'il détient cet espace fiscal, faut-il conclure qu'une bonne part du sien appartient aux provinces? En effet, les provinces ont cédé leur assiette fiscale à Ottawa en 1942 pour financer l'effort de guerre et elles ont accepté, sauf le Québec, de le lui laisser par la suite.

Le fédéral a la mémoire longue, mais pas au point de retourner 50 ans en arrière. Il n'arrive à remonter qu'à 1977. Bref, jusqu'à ce que ça l'arrange. L'insistance d'Ottawa nuit toutefois à son propre argument en faveur de la transparence et de la reddition de comptes, ces nouveaux principes qu'il veut ériger en vertus. La clarté exigerait que chaque gouvernement réponde des taxes qu'il collecte et non pas qu'il prenne crédit pour des dépenses payées par les revenus des autres. On verra aujourd'hui si le futur transfert pour la santé reflétera cette règle d'or.

mccorneliere@ledevoir.com

Montréal entérine le contrat de ville

Un conseiller de Gérald Tremblay s'inscrit en faux contre la vente de l'île Notre-Dame

Pour l'administration de Gérald Tremblay, retarder l'adoption du contrat de ville conclu avec Québec aurait pu mettre en péril l'octroi de l'enveloppe budgétaire de 587 millions promise par le gouvernement pour les cinq prochaines années. C'est donc au prix de grincements de dents au sein même de son équipe que le maire a obtenu hier l'aval de la majorité des membres du conseil pour la ratification du contrat de ville.

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Par huit voix de majorité, l'administration municipale montréalaise a finalement réussi à faire adopter le contrat de ville hier midi à l'occasion d'une séance spéciale du conseil. Un seul conseiller de l'équipe du maire Gérald Tremblay a rejeté la proposition, ses trois collègues susceptibles de s'opposer à l'entente n'ayant pas participé au vote.

«Je suis fondamentalement opposé à la vente d'espaces verts ou de parcs à n'importe qui, incluant le gouvernement provincial», a déclaré Bill McMurchie, conseiller de l'Union des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal (UCIM), lors des discussions précédant la tenue du vote hier à l'hôtel de ville. «Si vous cédez des titres de propriété, vous cédez certains droits qui y sont rattachés et je ne vois rien dans ce contrat qui stipule que l'île Notre-Dame demeurera un espace vert ouvert au public comme c'est le cas aujourd'hui.»

Ce conseiller est l'un des quatre élus de l'équipe Tremblay qui, lundi, avaient exprimé leur dissidence à l'égard de leur chef en votant aux côtés de l'opposition en faveur d'une motion exigeant la tenue de consultations publiques sur le contrat de ville.

Hier, les élus municipaux étaient appelés à se prononcer sur l'entente elle-

même. Dans une proportion de 33 voix contre 25, les membres du conseil ont donné leur aval à la signature éventuelle du contrat de ville. Bill McMurchie est le seul de l'équipe Tremblay à avoir voté contre la proposition, incapable de se faire à l'idée que l'île Notre-Dame puisse passer aux mains du gouvernement du Québec. Les autres membres de l'UCIM qui réclamaient des consultations sur le sujet ont préféré s'abstenir. Marvin Rotrand ne s'est pas présenté à la séance d'hier, Luis Miranda a quitté l'assemblée tôt en matinée et Jeremy Searle s'est esquivé au moment du vote.

«J'aurais probablement voté en faveur du contrat de ville», admet Luis Miranda. S'il a quitté l'hôtel de ville à 10h, c'est qu'il devait participer à une conférence de presse sur l'autoroute 25, explique-t-il. Le président de l'arrondissement Anjou entretient toutefois de sérieuses réserves au sujet de la vente de l'île Notre-Dame, qui rapportera 240 millions à la Ville de Montréal. Selon lui, il aurait mieux valu trouver une autre solution pour réduire le déficit actuariel de 1,7 milliard. Même les garanties sur la protection de l'île par l'entremise du règlement d'urbanisme ne le rassurent pas. Les municipalités étant des «créatures du gouvernement», rien ne peut empêcher Québec d'imposer sa volonté, précise-t-il, en évoquant la loi 170 sur les fusions municipales: «Qu'est-ce qui l'empêcherait de-

main matin, par une loi, de dire: l'île Notre-Dame nous appartient de plein droit et on peut faire ce que l'on veut avec. Ils l'ont fait avec la loi 170.»

De leur côté, les membres de l'opposition, appuyés par des conseillers indépendants, ont massivement rejeté le contrat de ville, jugeant trop nébuleux plusieurs éléments de l'entente. Ils ont, l'un après l'autre, soulevé des doutes sur la capacité de la Ville à réaliser des économies promises de 525 millions d'ici 2007 et ont dénoncé la vente de l'île Notre-Dame et celle de la collection de la bibliothèque centrale pour 35 millions, une somme qu'ils jugent dérisoire.

Le conseiller de Saint-Jacques, Robert Laramée, a réclamé en vain un amendement au contrat de ville pour qu'y soit inscrite la nécessité d'une révision du règlement d'urbanisme avant la signature de l'acte de vente. Rappelons que lundi M. Laramée avait révélé que rien dans le règlement d'urbanisme actuel ne permettrait de garantir qu'un projet d'agrandissement du casino soit soumis à la consultation ou à l'étude par les élus de l'arrondissement Ville-Marie.

Le maire Gérald Tremblay a refusé de se plier à cette requête mais a reconnu que les inquiétudes manifestées par l'opposition étaient fondées. L'administration procédera à une révision du plan d'urbanisme au cours de la prochaine année et ce sera l'occasion pour l'arrondissement Ville-Marie d'apporter les correctifs nécessaires, a-t-il dit: «Je peux prendre l'engagement de ne pas signer [l'acte de vente] avant le 1^{er} mai 2003 tant qu'on n'aura pas réglé ce contentieux qui est très légitime et qui va protéger davantage les intérêts de la population», a-t-il promis, en ajoutant que cet acte de vente serait soumis au conseil municipal avant d'être signé par les parties.

L'équité en amour

Le chocolat équitable fait son entrée au Québec

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Juste à temps pour la Saint-Valentin. Après le café équitable, désormais disponible dans les grands réseaux de distribution de la province, les consommateurs québécois vont, à compter de cette semaine, pouvoir profiter, à grande échelle, de... chocolat équitable en tablette. Une «presque première» qu'Oxfam-Québec a souhaité sortir de son chapeau à l'approche de la traditionnelle «fête des amoureux». «Et l'an prochain, on va essayer de faire la même chose avec des fleurs équitables», lance Dario Lezzoni.

«Presque première», car le chocolat équitable en format de 100 grammes — connu des amateurs du genre sous le nom de Cacao Camino — est depuis plusieurs mois disponible au Québec. Poussé par la Coop La Siembra d'Ottawa. Mais faute de volume, comme disent les distributeurs, sa présence dans les principales épiceries de la province tarde à se faire sentir.

Équita, le dernier venu, version chocolatée, dans la famille des produits équitables mis en marché par Oxfam-Québec, ne devrait toutefois pas connaître le même sort. Pour cause. Car comme pour le café, les tablettes vont, à compter du 8 février prochain, se retrouver dans pas moins de 175 points de vente à travers la province, dont les incontournables Loblaws, Métro et Provi-go. «Et les discussions se poursuivent actuellement pour franchir les portes d'IGA», explique le directeur général de la section Commerce équitable chez Oxfam.

Le pedigree d'Équita a de quoi séduire les aficionados de la consommation dite responsable, tout comme ceux et celles qui cherchent à se donner parfois un brin de bonne conscience, en se souciant le bec au passage. Sur le papier d'aluminium: 70 % de cacao, bien sûr, provenant tout droit de coopératives boliviennes et dominicaines, ainsi qu'un soupçon de sucre, provenant, lui, du Paraguay et du Costa Rica. Le tout est certifié biologique et équitable.

La recette est simple, et comme pour le café, tout aussi redoutable: les producteurs se voient accorder une plus large proportion des 3,90 \$ — c'est le prix de vente — versés par les consommateurs du Nord pour acquiescer ce plaisir que l'on dit aphrodisiaque. Ce qui n'est pas le cas pour les nombreux chocolats issus du commerce conventionnel.

«En fait, pour une tonne de chocolat à 70 % de cacao, les producteurs reçoivent généralement 570 \$, résume M. Lezzoni. Dans le cas d'Équita, ce sont 2301 \$, exactement, qui leur reviennent. C'est quatre fois plus. Et ce, même si le prix de vente au détail est équivalent aux prix pratiqués par les fabricants de chocolat haut de gamme dont Équita fait partie.»

Le secret? Une coupe franche dans le réseau d'intermédiaires. De la plantation à la sus-

tentation, le réseau orchestré par Oxfam n'en comprend que trois (contre près d'une dizaine pour le secteur conventionnel): un chocolatier allemand, Rapunzel, un fabricant suisse, Maestriani, et un distributeur québécois, «qui a dans ce cas baissé volontairement sa marge de profit pour permettre de pratiquer un prix abordable», dit M. Lezzoni. Point.

Avec Équita, Oxfam-Québec souhaite donc poursuivre son aventure dans l'univers du commerce équitable. Aventure amorcée avec le café et qui devrait sous peu s'enrichir de nouveaux produits. A commencer par le thé au cours de cette année et, pour la Saint-Valentin l'an prochain, des fleurs et pourquoi pas du vin, espère l'organisateur. «La demande est là, dit-il. L'offre par contre n'y est pas. Et c'est normal car les réseaux de distribution sont fort différents. Pour le café ou le chocolat, Oxfam dispose d'un an environ pour les écouler. Dans le cas des fleurs, c'est neuf jours. Et si le réseau de distribution n'est pas au point, c'est à nous d'assumer les invendus.»

Ce que bien sûr nous ne pouvons pas faire, vu notre situation financière.»



Sainte-Justine déborde à son tour

Les parents d'enfants malades doivent s'adresser à d'autres hôpitaux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour une rare fois de son histoire, l'hôpital pédiatrique de Sainte-Justine fonctionne au maximum de sa capacité et n'a plus aucun lit de disponible pour hospitaliser de nouveaux petits malades. L'achalandage est tel que l'hôpital a pressé la population d'éviter son urgence pour les prochains jours.

Dans un communiqué émis en fin d'après-midi, la direction a en effet demandé la collaboration du public pour éviter de se retrouver dans une situation intolérable. «La situation est exceptionnelle car notre capacité est atteinte et nous n'avons plus la possibilité d'hospitaliser des enfants. Nous avons décidé de réagir avant d'en arriver à avoir des enfants dans les corridors, ce qui est contraire à la politique de notre établissement», a indiqué hier le Dr Bruce Tapiero, directeur des affaires hospitalières au département de pédiatrie.

«Des enfants allités sur les civières à l'urgence, c'est une situation que nous n'acceptons jamais de vivre», a renchéri le Dr Lucie Poitras, directrice des services professionnels du Centre mère-enfant. A la connaissance des médecins, c'est la première fois que l'hôpital n'est plus en mesure d'hospitaliser des malades. Hier, tous les 243 lits d'hospitalisation en pédiatrie de l'hôpital étaient déjà occupés et on ne disposait plus d'aucune latitude advenant le besoin d'hospitaliser des enfants en soirée.

D'ordinaire, de 20 à 30 enfants sont admis chaque jour à l'hôpital Sainte-Justine. «Le plus souvent, les enfants sont hospitalisés en soirée, et là, nous n'avons plus aucune capacité et il n'y aura pas de congé avant demain matin», déplorait hier le Dr Tapiero.

Compte tenu de cette situation hors du commun, des procédures de transferts d'ambulances vers d'autres hôpitaux ont déjà été prévues, notamment vers les services pédiatriques des hôpitaux Maisonneuve-Rosemont, Cité de la Santé et Saint-Eustache. Chaque transfert sera évalué au cas par cas, en fonction de sa gravité, soutient le Dr Tapiero.

Cette activité exceptionnelle, qui sévit depuis le retour des Fêtes, a déjà eu des conséquences sur l'accès à divers soins. La non-disponibilité de lits d'hospitalisation a provoqué le report de huit chirurgies électives majeures, pour lesquelles des enfants étaient en attente depuis plusieurs mois.

Selon le Dr Tapiero, des chirurgies cardiaques, des chirurgies orthopédiques et des neurochirurgies, toutes plus importantes les unes que les autres, ont été retardées de plusieurs semaines. «Nous pouvons opérer. Nous avons les médecins qu'il faut, les anesthésistes qu'il faut, mais pas assez d'infirmières pour s'occuper des lits de soins intensifs. Ce genre d'opérations nécessitent toutes un passage obligé dans cette unité de soins», a expliqué ce médecin.

Ce dernier assure toutefois que tous les cas urgents continuent à être traités dans l'immédiat. Aussi, tous les parents qui estiment que leurs enfants nécessitent des soins urgents ne doivent pas hésiter à se présenter à Sainte-Justine. «Nous avons une mission de soins spécialisés, nous allons donc continuer à recevoir tous les cas urgents. Mais on demande à la population qui le peut de se présenter ailleurs pour quelques jours», dit-il.

En grande partie attribuée à la pénurie d'infirmières, cette crise coïncide aussi avec la hausse d'achalandage observée tous les ans en cette période hivernale. Depuis quelques jours, entre 200 et 250 petits patients se présentent quotidiennement à l'urgence, et les délais d'attente ont atteint jusqu'à neuf heures.

«On sent que les ressources sont tirées au maximum. Tout le monde travaille très fort et il y a une mobilisation de tout le personnel», a soutenu le Dr Tapiero.

A l'hôpital Montréal pour enfants, la situation est moins critique. Hier, avant que Sainte-Justine n'invite la population à éviter son urgence, on y recensait un achalandage normal et une attente de quatre à cinq heures pour les cas non urgents.

EN BREF

Un million pour l'éducation

(PC) — Le Canada accorde une aide de un million de dollars à l'UNICEF pour aider à la reconstruction du système d'éducation en Afghanistan, qui vise essentiellement à ramener les institutrices et les étudiantes dans les salles de classe.

LES ACTUALITÉS

Le soutien déficient aux élèves en difficultés d'apprentissage

Les écoles aussi ont des listes d'attente

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD LE DEVOIR

Le pourcentage d'élèves en difficultés d'apprentissage à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin est en hausse constante, et les ressources qui y sont allouées n'augmentent pas au même rythme...

«On a aussi nos listes d'attente», explique André Roy, directeur général de la commission scolaire, évoquant les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage et des troubles de comportement...

M. Roy réagissait à ce témoignage poignant d'un enseignant publié hier dans Le Devoir, qui lançait un cri du cœur à la suite du suicide d'un de ses élèves...

Les ressources allouées aux enfants en difficultés d'apprentissage pourraient être effectivement être plus élevées, convient André Roy. «Mais il faudrait que le ministère considère que, même si notre clientèle globale diminue, le nombre d'élèves en difficultés d'apprentissage, lui, augmente en pourcentage»...

Quant aux surplus budgétaires — qui étaient pour l'année 2001-02 de l'ordre de 7,6 millions (1,7 million pour les écoles, 5,9 millions pour la commission scolaire) —, impossible de les vouer tous à l'embauche de spécialistes, explique M. Roy. «Si je les dépense une seule année, je crée des postes récurrents et je tombe en déficit l'année suivante»...

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), la présidente Johanne Fortier voyait dans le témoignage de M. Larouche le désarroi que vivent plusieurs enseignants. «On voit là tout le désarroi des enseignants et la misère des élèves», a-t-elle expliqué, confirmant que les demandes des enseignants pour la prochaine négociation avec le gouvernement porteront en grande partie sur les services aux élèves en difficultés.

Procès de neuf Hells Angels

La Couronne expose la preuve qu'elle entend faire

BRIAN MYLES LE DEVOIR

Les Hells Angels Nomads et leur filiale des Rockers opéraient comme de véritables entreprises, avec un système de promotion au cas par cas, des règles de conduite strictes, un grand respect des rapports hiérarchiques et un insatiable appétit pour le profit...

Dans une présentation multimédia qui entremêlait des extraits de «messes», ces fameuses réunions de motards, ainsi que des photos de vestes de cuir, armes à feu et liasses de billets, la Couronne a livré son exposé préliminaire dans le procès de neuf présumés membres ou associés des Hells Angels accusés de complot pour meurtre, trafic de drogue et gangstérisme.

Il s'agit de Richard Mayrand (membre des Nomads), de Luc Bordeleau et de Bruno Lefebvre («prospects» des Nomads), de Sébastien Beauchamps, d'André Couture, d'Eric Fournier et de Sylvain Moreau (Rockers), d'Alain Dubois et de Ronald Paulin (retraités des Rockers). C'est du moins le statut que leur attribue le ministère public.

Le procès entraînera le jury et le grand public au cœur de la guerre des motards. Selon la théorie de la poursuite, tous les membres des Nomads et des Rockers ont participé à cet effort musclé, entre 1995 et 2001, afin d'éliminer la concurrence dans l'industrie lucrative de la vente de drogue.

ainsi que des revendeurs indépendants.

«A la différence des compagnies légitimes, [les membres des Hells Angels Nomads et des Rockers] avaient choisi d'arriver au profit par des moyens illégaux», a lancé Madeleine Giauque, procureure de la Couronne.

Les membres du gang n'ont pas tous appuyé sur la gâchette, mais ils ont tous participé à l'effort de guerre. A titre d'exemple, chacun d'entre eux versait 10 % des profits de ses activités criminelles dans un fonds commun servant à acquérir des armes, à payer les frais d'entretien du bunker, les honoraires d'avocats et les dépenses de leurs «frères» emprisonnés.

Régnant en maîtres sur cet empire du crime, les Nomads dictaient leurs ordres aux Rockers, qui leur devaient respect, loyauté et obéissance. Les «monocles» fixaient le prix de la cocaïne: 50 000 \$ le kilo et 25 \$ le quart de gramme, tandis que les Rockers étaient chargés de faire appliquer ces décisions d'affaires dans le monde interlope.

La Couronne invitera à la barre des témoins repentis (ou délateurs) qui évoluaient au sein de l'organisation, soit Stéphane Gagné, Serge Boutin et Stéphane Faucher. L'ex-membre des Rock Machine Peter Paradis, victime d'une tentative de meurtre, expliquera pour sa part comment il a perdu son territoire de vente aux mains des Hells. L'agent-source Stéphane Sirois racontera comment il a repris contact avec les Rockers pour venir en aide aux policiers, en portant des mouchards lors de ses rencontres avec des membres du gang.

Le procès débute ce matin avec le bilan des perquisitions et saisies réalisées lors de l'opération Printemps 2001.

Étiquetage des aliments

Ottawa oublie les OGM, dit Greenpeace

FABIEN DEGLISE LE DEVOIR

Mettre de la clarté dans les règles d'étiquetage des produits alimentaires au pays, c'est bien. Mais les devoirs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ne sont que partiellement faits, déplorent les activistes de Greenpeace...

La chose était prévisible, a commenté hier Eric Darier, responsable de la campagne OGM pour le groupe d'environnementalistes en réaction au texte publié hier dans nos pages: «Le gouvernement semble vouloir faire des efforts pour améliorer l'information fournie aux consommateurs en matière d'alimentation. Mais encore une fois, en mettant l'accent sur les saveurs, les textures et la quantité des ingrédients, il met sous le tapis une question cruciale: celle de la présence des OGM.»

Et pour cause. Car face aux pressions de l'opinion publique, Ottawa a depuis belle lurette choisi sa stratégie: l'étiquetage volontaire des OGM. Exit donc la réglementation fédérale à ce sujet, la balle est désormais dans le camp de l'industrie et de l'Office des normes générales du Canada, qui devrait d'ailleurs dans les prochaines semaines rendre public dans son rapport le fruit de ses trois longues années de consultation sur le sujet.

Des familles sceptiques

(PC) — Les familles monoparentales et recomposées manifestent un certain scepticisme devant le récent engagement du premier ministre Bernard Landry à faciliter la conciliation du travail et des engagements familiaux.

d'autres visages que celui de la famille biparentale de la classe moyenne supérieure. Elle plaide pour des mesures visant à mieux couvrir les besoins essentiels des familles pauvres, comme le rétablissement d'un régime universel d'allocations familiales.

Pas trop de dégâts

(PC) — Le temps maussade d'hier n'a occasionné aucun bris majeur sur le réseau hydroélectrique d'Hydro-Québec, rapporte la société d'Etat.

Le temps maussade d'hier n'a occasionné aucun bris majeur sur le réseau hydroélectrique d'Hydro-Québec, rapporte la société d'Etat. Au plus fort de la panne, vers 10h, hier, 18 000 clients subissaient de courtes interruptions de courant dans les régions de Montréal (13 000), de Granby (2500) et de Laval et de Blainville (2500).

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, MARCHANDISES, OFFRES D'EMPLOI, PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES, VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

401 POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS, 401 POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS, VOTRE PHARMACIEN JEAN GOUTU

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC, 10720 Sacré-Coeur, vue superbe, près Lac Champlain.

130 MAISONS DE CAMPAGNE

ST-ARMAND. Très jolie maison, vue superbe, près Lac Champlain.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

MÉTRO SHERBROOKE (accès direct) 1 1/2, 3 1/2, 4 1/2. Vue Mt-Royal, balcon.

167 MEUBLÉS

OUTREMONT, magnifique logement tout meublé, 67 pcs, boiseries, piano, 2 c.c., Mars à juillet.

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER

FRANCE-SUD-OUEST - Lauzerte Maison village médiévale chemin St-J. de Compostelle 11th de Toulouse.

177 GÎTES, SÉJOURS ET COUETTES / CAFÉ

BIENVENUE CHEZ ZOË Besoin d'un pied à terre à Montréal à l'occasion ou régulièrement!

301 ŒUVRES D'ART

ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudon et autres peintres renommés.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

C.D.N., 3 002 ave Lacombe Haut duplex entièrement détaché.

176 CHALETS À LOUER

CHARLEVOIX (Ste-Irène) Vue sur fleuve, avec tous les services, sem. mois. (450) 861-8835

307 LIVRES ET DISQUES

BONHEUR D'OCCASION achetés à domicile livres de qualité en tous genres.

175 MINGANIE COTE-NORD

Vue exceptionnelle sur les Mingan, Anticosti, Spacieuse sur 2 étages, équipée, 2 c.c., literie. Sem. (418) 465-2107

176 CHALETS À LOUER

JOLIETTE (Près de) 1h30 de Montréal, domaine privé, style auberge de luxe, maison toute équipée.

167 MEUBLÉS

OUTREMONT, magnifique logement tout meublé, 67 pcs, boiseries, piano, 2 c.c., Mars à juillet.

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER

FRANCE-SUD-OUEST - Lauzerte Maison village médiévale chemin St-J. de Compostelle 11th de Toulouse.

177 GÎTES, SÉJOURS ET COUETTES / CAFÉ

BIENVENUE CHEZ ZOË Besoin d'un pied à terre à Montréal à l'occasion ou régulièrement!

301 ŒUVRES D'ART

ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudon et autres peintres renommés.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

C.D.N., 3 002 ave Lacombe Haut duplex entièrement détaché.

176 CHALETS À LOUER

CHARLEVOIX (Ste-Irène) Vue sur fleuve, avec tous les services, sem. mois. (450) 861-8835

307 LIVRES ET DISQUES

BONHEUR D'OCCASION achetés à domicile livres de qualité en tous genres.

175 MINGANIE COTE-NORD

Vue exceptionnelle sur les Mingan, Anticosti, Spacieuse sur 2 étages, équipée, 2 c.c., literie. Sem. (418) 465-2107

176 CHALETS À LOUER

JOLIETTE (Près de) 1h30 de Montréal, domaine privé, style auberge de luxe, maison toute équipée.

307 LIVRES ET DISQUES

BONHEUR D'OCCASION achetés à domicile livres de qualité en tous genres.

175 MINGANIE COTE-NORD

Vue exceptionnelle sur les Mingan, Anticosti, Spacieuse sur 2 étages, équipée, 2 c.c., literie. Sem. (418) 465-2107

176 CHALETS À LOUER

JOLIETTE (Près de) 1h30 de Montréal, domaine privé, style auberge de luxe, maison toute équipée.

177 GÎTES, SÉJOURS ET COUETTES / CAFÉ

BIENVENUE CHEZ ZOË Besoin d'un pied à terre à Montréal à l'occasion ou régulièrement!

301 ŒUVRES D'ART

ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudon et autres peintres renommés.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

C.D.N., 3 002 ave Lacombe Haut duplex entièrement détaché.

176 CHALETS À LOUER

CHARLEVOIX (Ste-Irène) Vue sur fleuve, avec tous les services, sem. mois. (450) 861-8835

307 LIVRES ET DISQUES

BONHEUR D'OCCASION achetés à domicile livres de qualité en tous genres.

175 MINGANIE COTE-NORD

Vue exceptionnelle sur les Mingan, Anticosti, Spacieuse sur 2 étages, équipée, 2 c.c., literie. Sem. (418) 465-2107

176 CHALETS À LOUER

JOLIETTE (Près de) 1h30 de Montréal, domaine privé, style auberge de luxe, maison toute équipée.

307 LIVRES ET DISQUES

BONHEUR D'OCCASION achetés à domicile livres de qualité en tous genres.

175 MINGANIE COTE-NORD

Vue exceptionnelle sur les Mingan, Anticosti, Spacieuse sur 2 étages, équipée, 2 c.c., literie. Sem. (418) 465-2107

176 CHALETS À LOUER

JOLIETTE (Près de) 1h30 de Montréal, domaine privé, style auberge de luxe, maison toute équipée.

530 COURS

ANGLAIS (TOEFL) par diplôme, Ph.D. 8hrs/2003 514-489-3801

550 VOYAGES

PERSONNE DU SE AGE Vous voulez sortir, voyager. Je vous accompagne comme un fils attentionné.

560 ENTRETEN, RÉNOVATION

RENOVATIONS GÉNÉRALES cuisine, salle de bain, massonerie, menuiserie, peinture 514-983-3432

575 DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

S'améliorer en mathématiques, physique, chimie, français, anglais. Le centre privé Ellipse-Étude est là pour vous.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 1592\$* 4* lignes, 399\$ par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 32% de plus. Heure de tombée: 14h00 tous les jours (lun.-ven.) 985-3322

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE. FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ. (514) 387-2541, poste 240

Environnement Canada Montréal. Prévisions météo. Aujourd'hui: Dégagement max -10. Ce soir: Ciel variable min -15.

La météo en un clin d'œil. Max: -1, Min: -8, Precip: 0.0 mm. Phases de la lune.

Canada et Le monde. St. John's: 4-4, Halifax: 2/0, Ottawa: -12/-13, Toronto: -6/-9, Winnipeg: -15/-24, Edmonton: -15/-16, Regina: -2/-5, Vancouver: 9/1, Whitehorse: 0/-6, Yellowknife: -15/-21.

Météo Conseil 1-900-565-4455. Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à l'URL www.meteo.ec.gc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Québec protège 26 écosystèmes forestiers

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Québec a classé hier à des fins de conservation 26 «écosystèmes forestiers exceptionnels», des EFE, répartis dans 10 régions naturelles du Québec, en annonçant du même coup une centaine d'autres d'ici la fin de 2004 pour un total, à terme, de quelque 200 à travers la province.

Le ministre des Richesses naturelles, François Gendron, a aussi indiqué que son ministère, responsable par ailleurs des mines, s'appropriait d'ici 2004 à s'équiper, légalement et administrativement, pour classer une nouvelle catégorie de sites, les «écosystèmes géologiques exceptionnels» (EGE), en raison du type de formation rocheuse ou de minéraux rares qu'ils abritent.

Le ministre Gendron a souligné dans un entretien téléphonique que c'est la première fois en Amérique du Nord qu'un gouvernement territorial désigne à des fins de conservation des territoires forestiers exceptionnels pour donner suite aux dispositions de la convention de Rio sur la protection de la biodiversité.

Ces territoires forestiers, précisait François Gendron, ne sont pas des aires protégées au sens de la stratégie québécoise dont son collègue André Boisclair, de l'Environnement, est responsable. Les aires protégées, qui pourraient abriter des EFE, sont beaucoup plus grandes. Elles visent à protéger des milieux naturels typiques des différentes régions

géographiques du Québec.

Les EFE, plus petites, ciblent trois types d'écosystèmes exceptionnels.

Les forêts «rares» vont protéger, par exemple, des variétés d'arbres ou végétales dont la présence est parcimonieuse dans des régions ou à l'échelle provinciale, une rareté naturelle ou résultant de l'activité humaine. Le ministre donne l'exemple d'une forêt de la région d'Arthabaska qui abrite les seuls plants de ginseng sauvage du Québec, un territoire candidat à une éventuelle classification EFE. Les forêts «anciennes» n'ont été altérées ni par l'homme ni par les catastrophes naturelles. Enfin, les forêts «refuges» abritent des espèces ou des populations d'espèces végétales menacées ou vulnérables.

Le vieux cèdre millénaire trouvé sur une île du lac Duparquet, en Abitibi, fait partie d'une liste à venir des EFE en examen. Mais un pan entier de la forêt Duparquet fait partie de la liste des 26 sites dévoilés hier parce qu'elle abrite une dizaine d'épines rouges, une rareté dans cette région. Mais la forêt Johannes, près de Noranda, que le poète-chansonnier Richard Desjardins tente de faire protéger depuis des années, ne fait pas partie de la liste des EFE mais plutôt de la liste des forêts candidates au titre d'aires protégées.

Le ministre n'a pas pour l'instant les outils nécessaires à la classification de nouvelles EFE en territoire privé mais c'est quelque chose qu'il prévoit instituer éventuellement avec l'accord du milieu forestier privé.

La scène du jazz montréalaise perd un pilier: Charles Biddle

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

«Monsieur Jazz Montréal» n'est plus. Le célèbre jazzman montréalais Charles Biddle s'est éteint hier à 17h45 dans sa résidence de la Petite-Bourgogne entouré de sa famille. Depuis plusieurs années, le complice musical d'Oscar Peterson et de Charlie Parker, âgé de 76 ans, luttait contre un cancer.

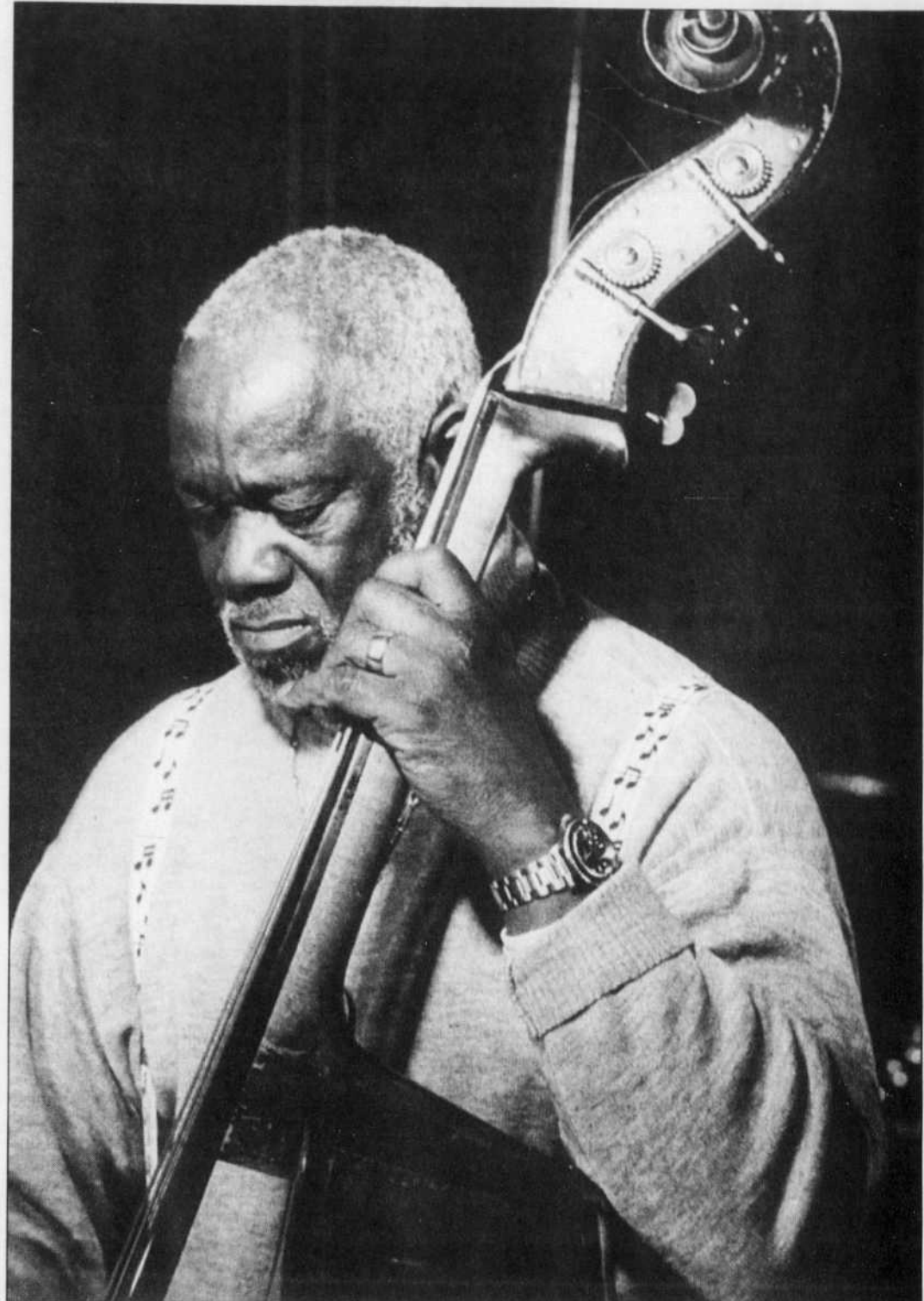
Icône des nuits montréalaises pendant de nombreuses années, Charles Biddle s'était installé dans la métropole québécoise dans les années 40 pour fuir le racisme ambiant de son Philadelphie natal.

Ses débuts dans les clubs de Montréal comme membre du Three Jacks and a Jill de Vernon Isaac sont très vite remarquables. Vendeur d'automobiles le jour pendant 18 ans, il multiplie les collaborations musicales le soir, «habillant» pendant de nombreuses années, avec son doigté à la contre-basse, les notes des pianistes Collie Ramsey, Milt Sealey, Stan Patrick ou encore celles du guitariste Nelson Symonds.

Musicien passionné, Charles Biddle s'est toujours présenté comme un fervent défenseur du jazz à Montréal. En organisant plusieurs festivals dédiés à cet art, alors populaire à l'époque, mais aussi en ouvrant au centre-ville de Montréal en 1981 un club à son nom qui a vu défiler depuis 20 ans plusieurs grands noms du jazz et qui a permis également l'émergence de plusieurs jeunes talents.

Cette empreinte indélébile laissée sur la scène culturelle montréalaise en particulier et québécoise en général a valu à Charles Biddle d'être honoré le 18 janvier par le prix Calixa-Lavallée, remis annuellement par la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB). Le lendemain, dans sa résidence montréalaise où il est resté cantonné pour des raisons de santé, le jazzman a reçu également l'ordre du Canada. Ces deux cérémonies ont été devancées à la demande de la famille en raison de l'état de santé précaire du musicien.

Le décès de ce grand Montréalais a été annoncé par voie de communiqué émis par sa famille hier en fin de journée. Les détails sur les funérailles seront rendus publics dans les prochains jours.



Le réputé musicien de jazz montréalais Charles Biddle est décédé hier, emporté par un cancer.

EN BREF

Asbestos demande une aide d'urgence

(PC) — Confrontée à une grave crise industrielle et à un manque à gagner de deux millions de dollars en revenus fonciers, la Ville d'Asbestos demande une aide financière d'urgence au gouvernement du Québec. «Lorsque la municipalité s'est engagée avec Métallurgie Ma-

gnola, elle n'avait pas de dette. Aujourd'hui, nous devons quatre millions pour des infrastructures et des services, dont une bonne partie a été faite pour Magnola», explique la mairesse Louise Moisan-Coulombe. «C'est relativement peu de s'engager pour 3,5 millions lorsqu'une compagnie verse 2 millions par année en taxes, sauf que, lorsqu'on se fait tirer le tapis sous les pieds, ça devient très difficile», précise-t-elle.

Lauréats EFU 2002

Leaders de demain!



397 candidats québécois ont réussi l'Examen final uniforme des comptables agréés.

Cet examen pancanadien est considéré à travers le monde comme le plus rigoureux en matière de comptabilité, de finance et de certification.

Sept québécois figurent au Tableau d'honneur canadien et pour une troisième année consécutive, le taux de succès de nos candidats québécois est supérieur à la moyenne canadienne.

Félicitations aux futurs CA et merci à nos partenaires universitaires!

L'Ordre des comptables agréés du Québec est fier de vous présenter les lauréats québécois de l'examen pancanadien des comptables agréés.



- | | | | | |
|--|---|--|---|---|
| (1) Benoit Guérard
HEC Montréal
KPMG SRL - Montréal
1 ^{er} au Québec • 3 ^e au Canada | (3) Dominic Jacques
HEC Montréal
PricewaterhouseCoopers SRL - Montréal
3 ^e au Québec • 9 ^e au Canada | (5) Jean-Philippe Laforge
Université du Québec à Montréal
PricewaterhouseCoopers SRL - Montréal
5 ^e au Québec • 17 ^e au Canada | (7) Raphaël Thürler
Université du Québec à Trois-Rivières
Ernst & Young SRL - Montréal
7 ^e au Québec • 19 ^e au Canada (ex æquo) | (9) Julia Kit Man Wong
Université McGill
Schlesinger Newman Goldman, CA (Moore Rowland) - Montréal
9 ^e au Québec |
| (2) Dave Santerre
HEC Montréal
PricewaterhouseCoopers SRL - Montréal
2 ^e au Québec • 4 ^e au Canada (ex æquo) | (4) Geneviève Beauchemin
Université du Québec à Montréal
PricewaterhouseCoopers SRL - Montréal
4 ^e au Québec • 11 ^e au Canada (ex æquo) | (6) Jason Manel
École de gestion John Molson (Université Concordia)
Richter, Usher & Vineberg, CA-SENC - Montréal
6 ^e au Québec • 18 ^e au Canada | (8) Marie-Pierre Gadoury
École de gestion John Molson (Université Concordia)
Goldsmith Miller Hersh, CA-SENC - Montréal
8 ^e au Québec | (10) Isabelle Lessard
Université du Québec à Trois-Rivières
Ernst & Young SRL - Montréal
10 ^e au Québec |

Merci à nos partenaires:

Grand solde

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes importés d'Italie laine super 100 - tissus griffés	rég. 950\$ Solde 399\$
Manteaux importés d'Italie cachemire et laine	rég. 900\$ Solde 399\$
Vestons importés d'Italie 100% laine	rég. 650\$ Solde 299\$
Pantalons importés d'Italie 100% laine	rég. 195\$ Solde 99\$
Chemises importées d'Italie 100% coton	rég. 150\$ Solde 75\$

1118, rue Sainte-Catherine O., 2^e étage, Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10h à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h sur rendez-vous seulement

Levez la main et dites présent

Soyez présent dans le monde scolaire, en inscrivant votre entreprise ou organisme au Répertoire des ressources et fournisseurs de produits et services en établissements scolaires, l'outil de référence des décideurs et intervenants en éducation

Le Point en administration scolaire
www.lepointadm.com (514) 277-4544, poste 239 ou 240

Appel de candidatures

17 Phénix seront décernés parmi les catégories suivantes:

- La préservation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des milieux
- La mise en valeur des matières résiduelles
- Le savoir-faire en matière de développement durable
- L'éducation et la sensibilisation
- Le Phénix de la jeunesse

Date limite de réception des candidatures: le lundi 24 février 2003. Le gala des Phénix aura lieu le jeudi 22 mai 2003, à 17 h, au Métropolis à Montréal.

Pour information: (514) 987-8094 ou (418) 872-2238
www.phenixdelenvironnement.qc.ca
info@phenixdelenvironnement.qc.ca

Une initiative de:

Le commanditaire majeur:

Les commanditaires:

• LES ACTUALITÉS •

Cérémonie en l'honneur des sept astronautes ayant péri quand Columbia s'est désintégrée

«Le voyage de l'Amérique dans l'espace continuera»

George W. Bush rend un hommage particulier à chacune des victimes

ASSOCIATED PRESS

Houston — L'Amérique a rendu hier un hommage à ses nouveaux héros, les sept astronautes de Columbia dont la navette s'est désintégrée samedi lors de la rentrée dans l'atmosphère, avec une cérémonie à Houston en présence notamment de George W. Bush.

De leur côté, les ingénieurs de la NASA ont reconnu qu'ils s'étaient peut-être trompés en concluant avant la catastrophe que la navette n'avait pas été sérieusement endommagée par un débris en mousse au décollage.

La cérémonie organisée à la mémoire des astronautes au Centre spatial Johnson à Houston a réuni 10 000 à 15 000 personnes, dont M. Bush, son épouse Laura, le patron de la NASA, Sean O'Keefe, le premier homme à avoir marché sur la Lune, Neil Armstrong, l'ancien sénateur et astronaute John Glenn, ainsi que des membres du Congrès.

«Alors que nous pleurons ces astronautes, la cause qu'ils ont servie continuera. Le voyage de l'Amérique dans l'espace continuera», a déclaré George W. Bush.

Tout comme le président Ronald Reagan après l'explosion de Challenger en 1986, qui avait rendu un hommage personnel à chacun des sept membres d'équipage de la navette, M. Bush a évoqué l'histoire de chacune des victimes de Columbia lors de la cérémonie d'hier.

«L'humanité tout entière leur est redevable», a-t-il déclaré devant une foule émue. Certaines personnes, dont la Laura Bush, essayaient leurs larmes. Sept coups de cloche ont résonné pour clore la cérémonie, un en hommage à chacun des sept astronautes.

Les membres de la commission indépendante chargée d'enquêter

sur la catastrophe se sont rendus hier au Texas pour examiner les débris de la navette collectés dans une vaste zone. Les équipes de recherche ont également trouvé de nouveaux restes humains hier.

Le bout du cône avant de la navette Columbia avait été retrouvé la veille enterré profondément dans le sol, à proximité de la frontière entre le Texas et la Louisiane. L'élément est «relativement intact». Il pourrait fournir des indices précieux sur la manière dont la navette s'est désintégrée au-dessus du Texas samedi.

De leur côté, les ingénieurs de la NASA ont entrepris de réexaminer l'ensemble des données qui les ont amenés à conclure, peut-être à tort, qu'un choc avec un morceau d'isolant en mousse au décollage, le 16 janvier, n'avait pas sérieusement endommagé la navette.

«Nous reprenons complètement l'analyse depuis le début», a souligné lundi le chef du programme des navettes Ron Dittmore. «Nous voulons savoir si nous avons fait des suppositions erronées [...] des erreurs.»

Alors que Columbia était encore en orbite, les ingénieurs ont analysé les images du lancement montrant le choc. Après avoir étudié plusieurs scénarios, ils ont estimé que la sécurité de la navette n'était pas remise en cause.

Mais désormais, ce morceau de mousse est considéré comme une des causes possibles de la catastrophe. Il s'est détaché du réservoir externe de Columbia au décollage, pour venir frapper l'aile gauche de la navette. L'impact de cet élément de 1,1 kilo a peut-être endommagé de manière importante des tuiles thermiques qui constituent le bouclier empêchant la navette de brûler lors de la rentrée dans l'atmosphère.



Cérémonie émouvante durant laquelle les proches des sept astronautes ont partagé leur douleur.

REUTERS

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html
Courriel: avisdev@ledevoir.com

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- Papilionacée. - Arbrisseau à baies rouges comestibles.
- Idéalisme. - Particule.
- Muscardin. - Groupe d'oasis du nord du Sahara algérien.
- du Portugal.
- Qui est propre à l'évêque.
- Courroie fixée au mors. - Venu au monde. - Manganèse.
- Période. - Grand réservoir. - Se dit d'un pied difforme.
- Crépir de nouveau.
- Conjonction. - Soutien-gorge.
- Mea culpa. - Symbole d'un métal blanc et dur. - Tragi-comédie de Corneille.
- Dodo. - Oxyde d'éthyle.
- Qui a l'aspect d'une lésion spécifique de la tuberculose. - Appelé.

VERTICALEMENT

- Forme élémentaire et moléculaire du carbone. - Six cents.
- Calfoutier. - Lit de branches.
- Se trouver près de.

Solution d'hier

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z</

LE DEVOIR

LE MONDE

Chirac et Blair campent sur leurs positions

L'Irak divise le couple mais l'entente reste «cordiale»

AGENCE FRANCE-PRESSE ET LIBÉRATION

Le Touquet — Jacques Chirac a maintenu hier au Touquet, dans le nord de la France, face à Tony Blair son opposition à toute action militaire contre l'Irak, le premier ministre britannique n'ayant pas rallié le président français à sa proposition d'une deuxième résolution des Nations unies.

Malgré ce désaccord persistant sur l'Irak, les deux hommes ont souligné leur volonté commune de désarmer Saddam Hussein en passant par la voie de l'ONU.

Le 25^e sommet franco-britannique se tenait à la veille d'une réunion cruciale du Conseil de sécurité des Nations unies au cours de laquelle les Etats-Unis ont promis de fournir les «preuves» que l'Irak possède bien des armes de destruction massive.

Le président Jacques Chirac et le premier ministre Tony Blair ont célébré avec force sourires les «nombreux points d'accord» qui les rapprochent sur la défense européenne ou sur l'Afrique, apparemment résignés à ce que l'Irak les sépare. «J'ai rarement observé une entente aussi cordiale», s'est même félicité le président français à l'issue des entretiens, allusion à l'Entente cordiale conclue entre les deux pays en 1904.

Si Tony Blair espérait infléchir la position française et rallier Paris à l'idée d'une seconde résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui autoriserait le recours à la force, comme l'évoquait la presse britannique, il a dû très vite se rendre à l'évidence: Paris persiste et signe. «L'essentiel est de laisser les inspecteurs [en désarmement] poursuivre leur travail et tout doit être fait pour leur donner les moyens dont ils ont besoin», a martelé Chirac. Nous pensons qu'il est possible d'atteindre l'objectif [du désarmement de l'Irak] par cette voie. En clair, défiant Washington qui présente comme inévitable une intervention dans les prochaines semaines, Paris, pour qui la guerre est «la plus mauvaise des solutions», se refuse à fixer un terme à la mission des inspecteurs et dès lors à discuter pour le moment d'une nouvelle résolution.

Principal allié des Etats-Unis, M. Blair s'était fixé comme objectif de convaincre M. Chirac d'approuver



Chirac persiste et signe, Blair se rend à l'évidence.

PASCAL ROSSIGNOL REUTERS

le vote par l'ONU d'une deuxième résolution visant à autoriser une action militaire contre l'Irak si Bagdad refusait de coopérer avec les Nations unies.

Vendredi, à Washington, le premier ministre britannique avait obtenu du bout des lèvres le soutien du président américain George W. Bush. Hier, aucune avancée n'a été annoncée sur cette proposition britannique, la France s'en tenant toujours à l'application de la résolution 1441 de l'ONU.

Le processus de désarmement pacifique «est loin d'être arrivé à son terme», a souligné Chirac. Devant l'étalage d'une telle détermination, Tony Blair n'a pu que s'incliner. «Il faudra écouter très attentivement le rapport des inspecteurs le 14 février», a-t-il toutefois averti, exprimant ainsi l'espoir que ce rapport, en concluant au manque de coopération de Bagdad, contraindrait Paris à une révision déchirante.

Blair, pour qui, à l'instar de George W. Bush, la cause de Saddam Hussein est déjà entendue, a ensuite préféré reprendre la rhé-

torique optimiste en cours durant ce sommet. Il s'est ainsi félicité des deux points d'accord entre Paris et Londres: la nécessité de parvenir à un désarmement de l'Irak, et ceci dans le cadre de l'ONU. Il a aussi écarté les questions sur la fameuse lettre publique des huit dirigeants européens appelant au soutien de la position américaine dans la crise. «L'Europe a pris une position unanime le 27 janvier», a-t-il rappelé, comme si cette lettre n'avait pas provoqué une fracture.

Sonder la flexibilité

Mais sans doute Blair, qui aimerait jouer l'intermédiaire entre Washington et les «antiguerristes», a-t-il tenté de sonder la marge de flexibilité de la France, en particulier jusqu'où pourrait aller son pacifisme affiché et dans quelles conditions elle accepterait de débattre d'une nouvelle résolution. Interrogé sur ces points durant la conférence de presse finale, Chirac a entretenu le mystère, en particulier sur la volonté de Paris d'utiliser son veto à un texte autorisant le recours à la

force. Apparemment, Paris n'entend pas dévoiler sa stratégie à la veille d'une réunion clé à New York où le secrétaire d'Etat Colin Powell doit exposer les «preuves» de programmes d'armement illégaux de Bagdad.

Le sommet aura toutefois marqué des avancées incontestables dans la coopération bilatérale. Dans le domaine de la défense européenne où ils sont en pointe depuis le Sommet de Saint-Malo de 1998, Paris et Londres sont parvenus à un accord concernant les premières opérations militaires que l'UE va mener, en Macédoine puis en Bosnie. Ils ont aussi conclu un pacte d'assistance mutuelle, notamment face aux nouvelles menaces terroristes, et se sont félicités du fait que les français Thales ait été retenu pour participer à la construction des deux prochains porte-avions britanniques.

Signe de la bonne volonté ambiante, l'invitation à Paris du président zimbabwéen Mugabe, qui avait tant fâché Londres, a à peine été abordée.

Saddam Hussein à la télé britannique

«Ni lien avec al-Qaïda ni armes prohibées»

REUTERS

Londres — Dans sa première interview en dix ans, diffusée hier soir par une chaîne de télévision privée britannique, le président irakien Saddam Hussein dément entretenir des liens quelconques avec la nébuleuse islamiste al-Qaïda d'Oussama ben Laden, comme l'en accusent Washington et Londres.

«Nous n'avons pas de rapports avec al-Qaïda. Si nous avions des relations avec al-Qaïda, et que nous y tenions, nous n'en aurions pas honte», assure le chef du régime de Bagdad dans une interview d'une heure accordée la semaine dernière, dans un de ses palais, à l'ex-ministre travailliste britannique Tony Benn.

Opposé à la guerre en Irak, celui-ci avait annoncé dimanche à Bagdad avoir obtenu une heure d'entretien filmé avec le chef de l'Etat irakien lors duquel ce dernier répond à des «questions très simples et très courtes» sur toute une gamme de sujets, allant d'al-Qaïda à son armement en passant par le pétrole.

L'ancien député de 77 ans, qui connaît Saddam Hussein pour avoir négocié avec lui après l'invasion du Koweït en 1990 la libération d'otages britanniques, avait dit vouloir trouver dans les 48 heures un diffuseur acceptant de transmettre l'entretien dans son intégralité.

C'est la chaîne privée Channel Four qui devait diffuser à partir de 19h GMT l'intégralité de cette interview, recueillie par l'ancien lea-

der de l'aile gauche et pacifiste du Labour lors d'un nouveau déplacement à Bagdad pour explorer les chances de «solution pacifique à un problème qui pourrait autrement déboucher sur une guerre dévastatrice».

À la veille de la publication de preuves présumées du contraire promises par le secrétaire d'Etat américain Colin Powell au Conseil de sécurité, Saddam Hussein réaffirme à Benn que son pays ne possède pas d'armes de destruction massive mais se dit convaincu que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont résolus à l'attaquer. «Toute personne de bonne foi sait qu'en ce qui concerne la résolution 1441, les irakiens remplissent leurs obligations», soutient Saddam Hussein.

Les inspecteurs ont fait savoir que l'Irak ne s'était pas montré assez actif en matière de coopération avec eux. Mais Saddam Hussein a estimé que des divergences occasionnelles ne signifiaient pas que «l'Irak veut faire obstruction à leurs efforts visant à connaître la vérité».

«Les superpuissances peuvent à n'importe quel moment trouver un prétexte pour déclarer que l'Irak ne respecte pas la résolution 1441. Elles ont dit par le passé que l'Irak ne respectait pas les résolutions antérieures», a-t-il ajouté.

Le président irakien estime par ailleurs que l'escalade dans la crise est due, aux Etats-Unis, aux partisans de l'«entité sioniste» (Israël) et selon lui, Washington pense que «la destruction de l'Irak est nécessaire au contrôle du pétrole».

Mutilations génitales

Une conférence contre la «tragédie silencieuse»

ANTHONY MORLAND AGENCE FRANCE-PRESSE

Addis-Abeba — De hauts responsables africains ainsi que les premières dames du Burkina Faso, de la Guinée et du Nigeria ont ouvert hier à Addis-Abeba une conférence internationale de trois jours sur les mutilations génitales féminines (MGF), a constaté un journaliste de l'AFP.

«Un nombre intolérable de femmes sont mutilées, violentées sexuellement, enlevées, battues, brutalisées et forcées au mariage précoce au nom de cette tradition», a déclaré l'ethiopienne Berhane Ras-Work, présidente du Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles néfastes affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF).

Elle s'exprimait lors de l'ouverture de cette conférence baptisée «Tolérance zéro contre les MGF», en présence des épouses des présidents burkinabé, guinéen et nigérien — Chantal Compaoré, Henriette Conté et Stella Obasanjo — et devant plusieurs centaines de participants réunis dans les locaux de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

La conférence d'Addis-Abeba rassemble des responsables gouvernementaux d'Afrique et de hauts responsables des Nations unies, d'ONG et des représentants de la jeunesse et de groupes de femmes.

«Des pratiques telles que les MGF, les mariages précoces et d'autres traitements dégradants et inhumains ne devraient et ne peuvent pas être tolérés en ce jour et cette ère au cours desquels le rôle des femmes dans tous les domaines de développement et de paix a été reconnu comme étant indispensable», a-t-elle ajouté.

«De récentes estimations, selon le CIAF, chiffrent à 120 millions le nombre de femmes affectées par les MGF [clitoridectomie, excision ou infibulation] dans 28 pays africains,

de même que parmi les immigrants africains en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada, en Europe et aux Etats-Unis.»

La présidente du CIAF a souligné qu'il s'agirait d'un retour en «arrière si nous permettons que de telles pratiques se perpétuent ou si nous regardons sans rien faire».

«Cette tragédie silencieuse, selon le CIAF, perpétuée durant des millénaires, a pu se perpétuer via l'ignorance, les superstitions, le statut traditionnellement peu élevé accordé aux femmes dans les sociétés africaines ainsi que l'extraordinaire capacité des femmes à souffrir en silence.»

D'autre part, «la religion a été utilisée à mauvais escient et par convenance pour justifier cette pratique», estime cette organisation en citant un rapport d'une réunion de dirigeants religieux tenue en 1998 en Gambie.

Ces dignitaires ecclésiastiques avaient pu déterminer que «ni l'islam ni le christianisme ne permettent la destruction de tout organe humain en bonne santé».

«Les mutilations génitales féminines sont une forme brutale de violence dont l'existence précède le christianisme et l'islam. Les principes religieux ont été détournés et utilisés qui, par intérêt égoïste, mutilent les femmes», avait conclu la réunion gambienne.

Le CIAF souhaite que l'Union africaine (UA) s'assure que des questions aussi graves que les MGF et d'autres pratiques traditionnelles néfastes soient intégrées dans le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), un plan général pour aider le continent à sortir de la pauvreté.

«Les femmes acceptent en silence le sacrifice partiel de leur corps avec toutes ses conséquences et ses effets paralytants», a souligné la présidente du CIAF, estimant que des femmes ont été blessées et victimes depuis trop longtemps.

Enquête sur un général

Washington (AFP) — Le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld a exprimé hier toute sa confiance au général Tommy Franks, assurant qu'une enquête interne sur des accusations de conduite inappropriée n'affecterait en rien son commandement des forces américaines qui pourraient intervenir en Irak. Un porte-parole du Pentagone, le lieutenant-colonel Gary Keck, s'est refusé au nom de «l'in-

tégrité de l'enquête» à préciser les accusations visant le général Franks, qui pourrait diriger une éventuelle guerre en Irak après avoir mené en 2001 l'offensive américaine en Afghanistan. Selon le quotidien *Washington Post*, le général Franks aurait fait accorder à sa femme des privilèges indus, et lui aurait permis d'assister à des réunions où ont été discutées des informations secrètes.

Ce matin, Powell a 90 minutes pour convaincre

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell s'est donné 90 minutes pour essayer de convaincre aujourd'hui un Conseil de sécurité des Nations unies divisé que l'Irak refuse toujours de désarmer et qu'il est temps de passer à une nouvelle étape.

M. Powell, selon un responsable américain, a passé une grande partie de l'après-midi d'hier dans une chambre d'hôtel à New York à répéter cette présentation «multimédia» pour laquelle il fera appel notamment à la projection de photographies.

Le secrétaire d'Etat sera notamment accompagné par George Tenet, le directeur de la CIA (Agence centrale du renseignement), mais

le porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis à l'ONU s'est refusé à commenter certaines informations de presse selon lesquelles il ferait appel à des témoignages d'Irakiens ayant fait défection.

Douze ministres, dont ceux des cinq pays membres permanents (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie) qui disposent d'un droit de veto, doivent, selon la présidence allemande du Conseil de sécurité, être présents aujourd'hui.

Les trois pays qui seront représentés par leur ambassadeur sont l'Angola, la Guinée et la Syrie.

L'Irak, a indiqué hier le président en exercice du Conseil, l'ambassadeur allemand Günter Pleuger, devrait être autorisé à prendre la parole à la fin de la séance.

M. Powell parlera le premier. Jo-

schka Fischer, le chef de la diplomatie allemande, qui préside, prendra la parole en dernier.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, doit également être présent ainsi que les chefs des inspecteurs du désarmement de l'Irak, Hans Blix et Mohamed el-Baradei, mais il n'est pas prévu qu'ils interviennent.

La durée des interventions, à part celle du secrétaire d'Etat américain, a indiqué le diplomate allemand, ne devra pas dépasser huit minutes.

Les ministres, a souligné l'ambassadeur allemand, pourront poursuivre leur échange de vues lors du déjeuner qui suivra immédiatement après la clôture de la séance.

Le secrétaire d'Etat américain a promis de faire une démonstration «convaincante» que l'Irak a tou-

jours des armes de destruction massive, mais le manque de «flagrant délit» risque de rendre sa tâche difficile. M. Powell, dans une tribune publiée lundi par le *Wall Street Journal*, a indiqué qu'il présenterait de «nouvelles preuves sur la manière dont l'Irak trompe» la communauté internationale.

Mais le secrétaire d'Etat a reconnu qu'il «n'y aura pas de preuves de flagrant délit», laissant entendre qu'il s'agirait plutôt d'un faisceau de présomptions et d'éléments à charge.

La tâche des Etats-Unis, pour lesquels le temps de la diplomatie est passé, ne s'annonce pas facile: une large majorité des 15 membres du Conseil n'est pas, à ce jour, disposée à voter une résolution qui donnerait le feu vert à une intervention militaire.

Grande-Bretagne

L'imam de Finsbury Park est révoqué

REUTERS

Londres — Abou Hamza el-Masri, l'imam radical de l'influente mosquée londonienne de Finsbury Park, a été révoqué de son poste par les autorités britanniques.

L'imam, d'origine égyptienne mais mariée à une Britannique, s'était illustré en soutenant ouvertement les attentats anti-américains du 11 septembre 2001 ainsi que l'accident, le week-end dernier, de la navette américaine habitée Columbia.

Dans un communiqué, la Commission britannique des ONG a expliqué que le dignitaire religieux «a usé de sa position au sein de cet organisme pour faire des déclarations politiques déplacées».

En janvier, Scotland Yard avait perquisitionné la mosquée de Finsbury Park, lieu de rendez-vous des islamistes les plus extrémistes du royaume, dans le cadre d'une

enquête de police sur la découverte dans un appartement londonien de ricine, une substance hautement toxique.

L'imam, un orateur enflammé surnommé «Capitaine crochet» par Fleet Street pour avoir perdu ses deux mains et un oeil lors, semble-t-il, de la guerre d'Afghanistan contre l'Armée rouge, a fait savoir qu'il tiendrait pas compte de sa révocation.

«On m'interdit en raison de mes prises de position politiques hostiles à l'Amérique et à Israël», a-t-il affirmé à Reuters.

La Commission a précisé que le prédicateur, qui, ces derniers temps, prononçait ses sermons et dirigeait la prière du vendredi dans la rue bordant la mosquée, restait libre de prier à la mosquée. Cette dernière est toutefois fermée après le raid de la police britannique.

Masri dispose d'un délai de trois mois pour faire appel contre la décision le frappant.

La Yougoslavie n'est plus

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — La Yougoslavie (RFY: Serbie et Monténégro) a officiellement cessé d'exister hier soir, cédant sa place à l'Etat de Serbie et Monténégro.

Les deux chambres du Parlement yougoslave, réunies en sessions séparées, ont d'abord adopté la Charte constitutionnelle du nouvel Etat de Serbie-Monténégro, puis ont proclamé officiellement sa naissance au cours d'une session plénière solennelle à laquelle ont assisté des représentants du corps diplomatique.

La proclamation du nouvel Etat a eu lieu en l'absence notable du président de la défunte Yougoslavie, Vojislav Kostunica, et des leaders monténégrins, le premier ministre indépendantiste, Milo Djukanovic, et le président du parlement Filip Vujanovic.

La réorganisation de la RFY avait pratiquement été provoquée par les velléités indépendantistes de la classe politique au pouvoir au

Monténégro, regroupée autour de M. Djukanovic.

C'est en avril 1992 que la Serbie et le Monténégro, sous la férule de Slobodan Milosevic, avaient créé la République fédérale de Yougoslavie, alors que s'effondrait au milieu de conflits meurtriers la Yougoslavie communiste de Tito, une fédération de six républiques (Serbie, Croatie, Bosnie, Slovénie, Macédoine et Monténégro).

Le vote des deux actes fondamentaux du nouvel Etat constitue la dernière étape de neuf mois de discussions entre les dirigeants serbes et monténégrins, engagées à l'initiative de l'Union européenne (UE).

Dans le nouvel Etat, la Serbie (10 millions d'habitants) et le Monténégro (650 000 habitants) bénéficieront des mêmes droits et d'une large autonomie. La Serbie et le Monténégro auront un président, un Parlement et un gouvernement et l'entité les rassemblant, l'Etat de Serbie et Monténégro, comptera également un président, un gouvernement et un Parlement.

É D I T O R I A L

La saison des ballons

Décidément, notre premier ministre se prête à un curieux jeu de séduction ces jours-ci en semant promesses électorales ou ballons politiques au gré de ses rencontres personnelles avec des journalistes. La semaine de quatre jours par-ci, trois semaines de vacances par-là et, en prime, la vente de 10 % des actions d'Hydro-Québec à ses employés syndiqués. Si la campagne se déroule sur ce ton, ce n'est pas d'un débat d'idées que nous hériterons, mais d'une partie de ballons!

Tous s'entendent pour dire qu'une campagne électorale est le moment privilégié pour proposer des options dignes de ce nom aux électeurs, même si cela va à l'encontre de la tendance des dernières années dans le monde. Cette fois, c'est l'arrivée de l'ADQ qui semble avoir piqué au vif les deux vieux partis habitués à l'alternance automatique tous les huit ans. Pour éviter d'être relégués aux boules à mites, ces derniers doivent rivaliser d'imagination auprès d'un électoral plus attiré que jamais par le changement.

Le champion toutes catégories du brassage d'idées présentement, c'est le premier ministre Landry lui-même. Ce qui serait très bien si seuls les projets ayant passé la rampe de la crédibilité aboutissaient à la une des journaux affamés de manchettes. Mais voilà qu'il est de plus en plus difficile de faire la différence entre les projets et les élucubrations de M. Landry.

Il n'y a rien de mal à réfléchir à voix haute, mais encore faut-il se rappeler que les paroles d'un premier ministre laissent miroiter des changements qui resteront sans doute sans lendemain. Rappelons-nous les congés parentaux: on a même adopté une loi en ce sens, mais des congés, nous n'avons jamais vu la couleur. La faute à Ottawa, dit-on. Vrai! Il n'empêche qu'un gouvernement responsable ne devrait jamais adopter des lois qu'il n'est pas en mesure de faire respecter et de respecter lui-même.

La dernière idée confiée par M. Landry à un journaliste d'un quotidien régional, c'est la vente de 10 % des actions d'Hydro-Québec à ses propres employés. Ainsi, dit-il, on pourrait renflouer les coffres de l'État d'une somme rondelette qui reste inconnue, mais qui pourrait facilement dépasser le demi-milliard, tout en stimulant l'ardeur au travail des employés.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement du Parti québécois songe à privatiser une fraction minoritaire du capital d'Hydro-Québec. L'idée n'est pas originale, l'Ontario aussi y a songé sérieusement... avant d'y renoncer. Au Québec, la privatisation a déjà fait l'objet de réflexions, il y a trois ans de cela, et c'est M. Landry lui-même qui s'y est opposé pour divers motifs très valables.

On peut certainement relancer la discussion si le premier ministre y tient vraiment. Mais est-ce le cas? Si la réponse est oui, alors passons à la seconde question: pourquoi ouvrir l'actionnariat aux seuls employés d'Hydro-Québec et non à tous les Québécois qui ont contribué à leur façon à construire cette grande société publique? Qu'ont les employés d'Hydro que n'ont pas les autres Québécois pour avoir ainsi le privilège d'un dividende annuel assuré sur leur investissement? Ne profitent-ils pas déjà de salaires et d'avantages sociaux tout à fait exceptionnels du seul fait d'être employés d'une société d'État prospère dont les dettes sont entièrement garanties par les contribuables?

Puis, tant qu'à y être, pourquoi ne pas ouvrir l'actionnariat de la SAQ ou de Loto-Québec à leurs employés respectifs? Eux aussi en tireraient de généreux, de monstrueux dividendes et certainement beaucoup de motivation. Enfin, une fois ces trois entreprises d'État partiellement privatisées au profit de leurs employés, on pourrait copier la formule au profit des enseignants et des infirmières, à qui le premier ministre pourrait offrir de partager entre eux les déficits du système, tout en invoquant le déséquilibre fiscal pour expliquer cet état de fait. Cela suffirait peut-être à les motiver pour tenir le coup...

Quelle relève pour le PQ?

Plusieurs au sein du Parti québécois accueilleront avec un brin de cynisme la décision de Joseph Facal de ne pas être candidat aux prochaines élections. Parmi ceux-là, il y aura ceux qui, il y a encore quelques semaines, mettaient en doute la sincérité de l'engagement politique du président du Conseil du trésor et l'invitaient à passer à l'Action démocratique. Un de perdu, dix de retrouvés, diront-ils peut-être en se trompant lourdement.

Politicien atypique, Joseph Facal avait le mérite d'avoir des vues personnelles sur l'avenir de la société québécoise et de les exprimer. Notre système parlementaire laisse peu de place à des gens de son espèce, et encore moins une formation comme le Parti québécois dont le corridor idéologique est bien défini. Aussi, le discours qu'il a entrepris de tenir sur la modernisation de la social-démocratie dans la foulée des trois défaites aux partielles de juin dernier ne pouvait que dérouter.

Bernard Landry le premier n'a pas toujours aimé les interventions de son ministre sur la remise en question du «sacro-saint modèle québécois». Ses propos iconoclastes auront tout de même forcé le premier ministre à accepter la révision de certains éléments dudit modèle dont on verra l'ampleur dans le rapport qu'il a chargé M. Facal de produire.

Dans le contexte électoral, l'exercice est délicat. La social-démocratie est avec la souveraineté l'un des deux axes principaux du discours péquiste. Le premier ministre espère ainsi rallier ceux qui ont délaissé le PQ en lui reprochant sa tiédeur des dernières années sur ces deux questions. Cette stratégie est bien avisée dans le cadre de la lutte à trois qui s'annonce, mais il ne faudrait surtout pas se limiter à retrouver les accents passés. Hier encore, M. Facal insistait avec raison sur la nécessité de remettre en cause ce que certains peuvent considérer comme des acquis. Avec lui, renvoyons-les dos à dos ceux qui ne veulent rien changer et ceux qui veulent tout démanteler.

Le départ de Joseph Facal pose la question de la relève. D'autres députés et ministres l'imiteront ces prochaines semaines. Deux mandats consécutifs représentent un cycle normal. Le défi du premier ministre dans les circonstances est de constituer une équipe qui, sans être complètement renouvelée, sera abondamment rajeunie. D'une part, M. Landry doit pouvoir retenir des hommes et des femmes d'expérience comme les Marois, Legault, Harel, Beaudoin, Ménard, qui sauront l'aider à tenir le gouvernail. D'autre part, il lui faut recruter de nouveaux venus de la trempe de Joseph Facal qui, selon l'expression consacrée, auront de la voile et sauront entraîner le Parti québécois sur de nouvelles avenues dans un troisième mandat.

L'occasion est belle d'amorcer un changement de génération au sein de la députation péquiste. Le Parti québécois devra pour cela savoir se montrer accueillant et mettre de côté la suspicion avec laquelle on reçoit trop souvent les nouveaux venus et les nouvelles idées.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La culture et le Sommet de Montréal: un autre son de cloche

Pierre McDuff s'est livré à une analyse de textes pour tenter de débusquer des paroles et des actes qui expliqueraient hors de tout doute pourquoi les professionnels de la culture n'ont pas obtenu tout ce qu'ils auraient dû espérer du Sommet de Montréal. Au terme d'un certain nombre d'omissions et de raccourcis, le verdict est prononcé: les membres de la délégation culturelle (dont il faisait d'ailleurs partie) et de Culture Montréal sont coupables d'avoir trop (et mal) parlé de culture et pas assez d'art.

Pourtant, la culture aura occupé l'avant-scène de cet événement et c'est la première fois depuis dix ans que le budget du Conseil des arts sera (légèrement) augmenté au terme d'une guerre de tranchées qui a permis d'expliquer publiquement la nécessité d'un soutien aux arts comme condition sine qua non du déploiement d'une métropole culturelle digne de ce nom.

Bien sûr, tout n'a pas été réglé, loin de là, à l'occasion d'un exercice de consultation dont les limites étaient très évidentes dès le départ et qui allait inévitablement faire les frais de toutes les tentatives de récupération possibles par le politique.

Au lieu de chercher à expliquer les résultats décevants d'un événement politique complexe en désignant des bons («les artistes laissés pour compte») et des méchants («la Ville et certains

ténors du milieu culturel»), il me semble plus utile de prendre acte des progrès accomplis et de consolider les alliances forgées à cette occasion.

Il reste beaucoup à faire pour que les arts et la culture soient considérés comme le véritable vecteur de développement de Montréal. Mais le coude à coude des derniers mois aura permis de développer des argumentaires, de faire sortir le débat des cercles restreints déjà préoccupés par ces questions et de faire se rencontrer, dans l'action, des centaines d'artistes et de professionnels de la culture qui font le choix de participer à la vie de la nouvelle ville. Ce sont là des retombées importantes qui ont ouvert la voie à l'évolution accélérée de Culture Montréal et au ralliement du Conseil de la culture au sein d'un organisme qui doit rester ouvert aux débats sur les définitions et les stratégies sans pour autant renoncer à interpeller les politiciens et les citoyens.

Simon Braut
Président de Culture Montréal
et chef de la délégation culturelle
lors du Sommet de Montréal
Le 4 février 2003

Toponymie des rues: place aux femmes

Les fusions de municipalités ont entraîné de multiples dédoublements de noms de rues dans la nouvelle ville de Montréal et un ménage doit être fait, comme le rapportait votre article «La rue Victoria? Quelle rue Victoria?», (Le Devoir du 10 janvier 2003).

À la faveur des modifications à faire, le moment est propice de donner la notoriété qu'elles méritent aux femmes qui ont marqué l'histoire de Montréal. Il faut penser à intégrer des noms de femmes dans les nouvelles nomenclatures. Cela devrait être fait assez aisément car les femmes qui ont accompli des réalisations remarquables à Montréal sont relativement nombreuses. Mais cela ne suffit pas. On doit aussi avoir l'assurance que les noms de femmes soient écrits avec leur prénom, pour bien les identifier en tant que femmes. À Montréal, bon nombre de toponymes censés rendre hommage à des femmes ne comportent pas de prénom. En conséquence, très peu de citoyens ou de visiteurs sont en mesure de savoir qu'il se trouve une femme — en l'occurrence remarquable — à l'origine de la place d'Youville (Marguerite), de la rue Bourgeois (Marguerite), de la rue de Bullion (Angélique) ou du chemin Barat (Sophie).

Ces pionnières en éducation (Marguerite Bourgeois, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame, et Sophie Barat, fondatrice de la communauté Sacré-Cœur-de-Jésus), en services sociaux (Marguerite d'Youville, fondatrice des Sœurs grises de Montréal) et en financement des services de santé (Angélique de Bullion) sont des figures majeures de l'histoire de Montréal. Elles ont travaillé dans des conditions inimaginables pour construire Montréal. Faisons en sorte qu'on puisse bien les identifier et les reconnaître comme elles le méritent.
Claudette Jobin
Présidente de la Ligue des femmes du Québec
Montréal, le 21 janvier 2002

LIBRE OPINION

Irak: donnons tous les faits au Conseil de sécurité

FRANCINE NÉMÉH
Directrice de l'Association québécoise
des organismes de coopération internationale
(AQOCI)

ERNIE REGEHR
Directeur général de Project Ploughshares

GERRY BARR
Président-directeur général du Conseil
canadien pour la coopération internationale

Aujourd'hui, le secrétaire d'État américain, Colin Powell, communique une nouvelle série de «faits» au Conseil de sécurité, faits qui, affirmera-t-il, exposent la tromperie et le refus d'obtempérer de l'Irak et justifient donc une attaque dirigée par les États-Unis. Mais il existe certains faits essentiels qu'omettra le rapport de M. Powell.

Par exemple, les coûts de la guerre ne retiendront guère l'attention. Selon des chiffres prudents, les coûts humains de la guerre de 1991 se chiffraient à 56 000 soldats et 3500 civils tués au combat, à 35 000 victimes de la rébellion consécutive à la guerre et de sa violente répression par le régime irakien, et à 111 000 civils décédés au cours de la première année suivant la guerre, des effets néfastes du conflit sur leur santé. Le total initial de 205 500 morts a ensuite augmenté par centaines de milliers, à cause des décès prématurés imputables à l'infrastructure déclinée et aux sanctions économiques.

Cette fois-ci, comme les objectifs de guerre comprennent désormais la conquête intégrale et l'occupation indéfinie, les risques de pertes de vies humaines sont plus grands qu'ils ne l'étaient il y a douze ans. Dans les trois premiers mois d'une attaque, ces pertes pourraient atteindre entre 50 000 et 250 000 personnes. La guerre provoquera une terrible catastrophe humanitaire, menaçant avant tout les enfants. Environ 500 000 d'entre eux souffrent déjà de malnutrition aiguë et la plupart

des 13 millions d'enfants du pays sont tributaires de la nourriture distribuée par l'État, alors que ce système sera l'un des premiers annihilés par la guerre.

Une étude de l'ONU divulguée par le biais d'une fuite avertit que la guerre pourrait produire deux millions de réfugiés. Deux millions de jeunes enfants et un million de femmes enceintes ou de mères qui allaitent auront besoin d'aliments thérapeutiques. Une guerre risque de produire 100 000 victimes directes, à qui il faudra prodiguer des soins médicaux immédiats, tandis que 400 000 autres personnes seront atteintes par des épidémies de choléra, de dysenterie et d'autres maladies liées à la guerre. Tous ces êtres humains auront besoin de soins dispensés par le système médical d'un pays dont l'infrastructure sera dévastée.

Et si vous ne croyez pas que l'infrastructure de l'Irak sera détruite, examinez une deuxième série de faits qu'omettra M. Powell lors de la réunion du Conseil de sécurité, à savoir un énoncé des tactiques militaires qu'a l'intention d'employer son gouvernement.

Un plan de campagne, qui promet l'utilisation d'armes de précision pour détruire l'infrastructure irakienne dans les premiers jours de la guerre, a été élaboré au cours d'une décennie d'essais et de multiples erreurs commises au Kosovo et en Afghanistan. Cette stratégie nommée «choc et terreur» privilégie la destruction psychologique de la volonté de combat de l'ennemi, selon l'analyste Harlan Ullman, l'un des auteurs de ce plan.

Cette stratégie suppose de mener, au cours des deux premiers jours du conflit, une vaste offensive de barrage sur Bagdad, avec 600 à 800 missiles. Selon Ullman, l'effet recherché doit être «assez semblable à celui de l'arme atomique à Hiroshima».

Ullman ajoute aussi qu'outre les frappes visant les commandements militaires, «on anéantit aussi la ville. Je veux dire par là que vous lui retirez son électricité, son eau. En deux, trois, quatre ou cinq jours, elle est épuisée physi-

quement, moralement et psychologiquement». Voilà un objectif qui s'apparente de façon troublante à celui du terrorisme.

William M. Arkin, analyste en matière d'armement et de stratégie nucléaire, affirme que les plans de combat américains comportent actuellement deux utilisations possibles des armes nucléaires contre l'Irak: «frapper les installations irakiennes situées si profondément sous terre qu'elles sont inattaquables par des explosifs conventionnels et empêcher l'Irak d'utiliser des armes de destruction massive».

Il est à espérer qu'un minimum de bon sens l'emportera au moins et que les bombardements nucléaires ne se produiront pas en Irak. Mais même sans leur utilisation effective, l'intégration d'options nucléaires dans les plans de guerre constitue en soi une violation de l'obligation internationale acceptée par les États détenteurs de la bombe de s'abstenir du recours ou de la menace de recours à des armes nucléaires contre des États ne possédant pas ces dernières. Et l'Irak, en dépit des ignobles espoirs de Saddam Hussein, n'est pas une puissance nucléaire.

Une troisième série de faits sera oubliée dans le rapport présenté aujourd'hui au Conseil de sécurité: la nécessité de tenir compte d'une vaste gamme de risques stratégiques. Ironiquement, une guerre conduite par les États-Unis contre l'Irak pourrait accroître les tendances à la prolifération nucléaire, tout en menaçant la paix et la sécurité internationale.

Les régimes en désaccord chronique avec les États-Unis risquent d'en conclure qu'il leur faut se comporter d'une des deux façons suivantes: soit chercher à gagner la faveur des États-Unis, soit acquiescer clandestinement une capacité nucléaire, puis en faire étalage.

La guerre risque en outre de déstabiliser davantage toute la région du Moyen-Orient, érodant le soutien à la lutte contre le terrorisme et provoquant l'hostilité entre l'Ouest et certaines régions du monde islamique, ainsi que de coûteuses perturbations de l'économie mondiale.

IDÉES

Les garderies à 5 \$



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Contrairement au programme d'allocation à la naissance, le programme des garderies à 5 \$ n'est pas un programme universel: il pénalise les familles qui n'utilisent pas le système.

Une politique familiale réservée aux « familles modèles » ?

PATRICK ANDRIES

Saint-Hubert

Je partage le souci de M. Landry par rapport à la dénatalité québécoise (il préfère utiliser l'euphémisme «vieillesse de la population»). Je suis cependant moins sûr que ses recettes soient efficaces et équitables. En 1997, le gouvernement québécois a éliminé l'allocation à la naissance. La ministre de la Famille et de l'Enfance, Nicole Léger, a qualifié ce programme «d'échec lamentable». Deux rapports bien étayés, celui du CREFE en 2001 et celui de l'Institut CD Howe en 2002, concluaient pourtant que l'allocation à la naissance avait eu des effets importants sur la fécondité. Le diagnostic cinglant de la ministre s'explique sans doute par des réticences fréquentes exprimées par le Conseil de la femme à toute politique nataliste efficace. En 1982, Claire Bonenfant, présidente du Conseil de la femme, avait demandé, au sujet d'une politique avec de timides conséquences natalistes: «Cette politique sera-t-elle une politique nataliste déguisée?» [comme s'il s'agissait d'une tare!] cherchant à nous retourner aux berceaux et aux fourneaux ou bien se présente-t-elle comme une politique de justice sociale?»

Le nouveau programme est-il un succès? Il s'agit essentiellement du système des garderies à 5 \$. Ce programme coûte actuellement autour de un milliard de dollars par an, soit le coût du programme de «bébé-bonus» pendant six ans. D'ici deux ans, le gouvernement compte ajouter 60 000 autres places subventionnées, ce qui devrait porter les coûts publics à deux milliards par an.

Garderies à 5 \$: inefficaces

En ce qui concerne la natalité, il est intéressant de remarquer que l'introduction du programme des garderies ne s'est pas accompagnée d'un regain de fécondité, contrairement au programme de primes à la naissance. Le taux de fécondité était alors passé de 1,37 (1986) à 1,66 (1992). Que se passe-t-il depuis sa suppression par le PQ? Le taux de fécondité a baissé par rapport à la dernière année du «lamentable échec» et gravite ces quatre dernières années autour de 1,45. Le ministre d'État à la population, M. Trudel, remarquait lui-même récemment «qu'en 2001, seuls 73 500 nouveau-nés avaient vu le jour chez nous, alors qu'il y a à peine cinq ans, on en comptait 85 000». L'efficacité du nouveau programme phare du gouvernement québécois ne devrait pas surprendre car il n'incite pas à avoir plus d'enfants mais à retourner le

plus rapidement possible au travail, ce qui pourrait bien être contradictoire.

Notons, au passage, l'explicite enthousiasme de M. Landry, qui déclarait samedi à *La Presse*: «Déjà les garderies à 5 \$ étaient une révolution. La natalité a augmenté pour la première fois en 30 ans l'an dernier et je suis sûr que c'est à cause de cela.» Cette hausse fut médiocre (9,7 à 9,9) et elle n'est en rien la première depuis 30 ans. Comme on l'a vu pour la fécondité, elle avait augmenté de 13,2 (1989) à 14 (1990). Quant à la cause de ce très petit regain, on se demande bien sur quelle étude M. Landry s'appuie, car cette minuscule augmentation peut tout aussi bien être non significative ou due à la récente embellie économique.

Le gouvernement semble vouloir nationaliser le système de garderie alors que les garderies privées et le milieu informel de garde (assuré, par exemple, par la famille ou les voisins) s'avèrent nettement moins coûteux et plus souples. Il faut se méfier des systèmes basés sur la gratuité (déguisée ici): ils sont sources de blocage économique, ont un effet boomerang sur la distribution et limitent le libre choix. Il aurait été plus efficace de simplement transférer les sommes considérables en jeu à toutes les familles et de leur laisser le choix du mode de garde de leurs enfants.

Garderies à 5 \$: inéquitables

Contrairement au programme d'allocation à la naissance, le programme des garderies à 5 \$ n'est pas un programme universel: il pénalise les familles qui n'utilisent pas le système. C'est notre cas. Avec un seul revenu qui nous place dans la classe moyenne et trois jeunes enfants, bientôt quatre, nous ne recevons plus aucune allocation ou prestation depuis des années et n'utilisons pas les services de garderie. Pourquoi, alors qu'un des parents fournit un travail de garde à la maison, ne sommes-nous pas en droit de recevoir les mêmes subsides que les familles qui confient leurs enfants à l'État? Où envoyer la facture avoisinant les 20 \$ par jour par enfant correspondant à la subvention perçue par les familles «modèles»?

Véritable politique fiscale familiale

On est en droit de se demander en quoi les politiques actuelles seraient familiales. En quoi cherchent-elles à promouvoir la famille ou la naissance d'enfants plutôt qu'à combattre la pauvreté et à promouvoir l'émancipation économique des femmes? Objectifs louables, certes. Ils ne constituent toutefois ni un programme familial ni un programme — *horresco referens!* — nataliste. Loin s'en faut. L'État ne décourage-t-il pas la formation de familles et la naissance d'enfants en mettant en avant d'autres priorités?

Fonder une famille est devenu un acte écono-

mique irrationnel en partie à cause de l'État-providence et de la fiscalité. Jadis, les enfants représentaient une assurance pour la vieillesse. Aujourd'hui, grâce à l'État-providence, cette retraite est assurée par répartition. Les personnes sans enfants ne pâtissent nullement de leur déficit de descendance, leur pension étant assurée par les enfants des autres. Ces parents auront assumé la charge très importante (100 000 \$ par enfant) reliée à l'entretien et à l'éducation de ces futurs contribuables et consommateurs (plus personne ne parle de citoyens).

Parmi les plus pénalisés par les lois actuelles, on retrouve ceux qui s'obstinent à reproduire un schéma familial qualifié avec mépris de «passéiste» (ils n'ont donc que ce qu'ils méritent!). Aide limitée et fiscalité accrue pour un même revenu familial pour ces mauvais élèves de la modernité féministe. Le gouvernement s'est-il demandé si la mère qui demeure de son plein gré au foyer, malgré toutes les pénalités qu'il impose actuellement, a plus d'enfants que celle qui poursuit une carrière? Est-il d'ailleurs vraiment intéressé à connaître la réponse?

Un gouvernement considérerait-il un régime fiscal familial comme le quotient familial français (pays pourtant à la plus grande fertilité en Europe avec 1,9 enfant par femme), une bonification des retraites ou un salaire en fonction des années passées au foyer à garder ses enfants en bas âge? Il y a fort à parier que le PQ continuera d'imposer les parents sur une base individuelle plutôt que familiale car il place la natalité après la mise en œuvre de mesures féministes: le retour des mères au travail aussi tôt que possible.

On ne devra donc pas s'étonner si de nombreux parents se sentent injustement pénalisés pour avoir adopté des comportements qui sont prioritaires et légitimes: avoir des enfants et les élever selon leur bon vouloir.

Il ne s'agit pas ici de vouloir exclure les mesures favorisant la réconciliation du travail et de la maternité. Il faut plutôt s'ouvrir à toutes les formes de maternité et, plus généralement, encourager la famille et non plus seulement l'émancipation de la femme et le soutien aux familles pauvres ou monoparentales. Il s'agit de «penser famille» constamment, de penser à toutes les familles, de se départir de cet esprit sectaire qui ne favorise qu'une configuration jugée moderne tout en pénalisant préemptoirement certaines familles jugées moins conformes selon une grille féministe vieillissante.

Il est, en effet, vain d'opposer la mère au foyer et la mère salariée, comme on semble le faire à dessein aujourd'hui, car chacun de ces choix peut se justifier à un moment donné de la vie et, surtout, parce que le Québec a besoin des enfants des uns comme des autres et devraient toutes les aider par souci d'équité.

Lettre ouverte au maire Gérard Tremblay

Une rue Toussaint-Louverture à Montréal

GUY BOUTHILLIER
JOSEPH JEAN-GILLES
NINETTE PLOUSociété Saint-Jean-Baptiste de Montréal
Présence à partager

Deux importants bicentennaires célébrés prochainement (le 7 avril 2003 et le 1^{er} janvier 2004) vont fournir à Montréal une occasion unique de se distinguer sur la scène internationale.

Certes, ces événements appartiennent d'abord à l'histoire d'Haïti (7 avril: mort de T. Louverture, le libérateur d'Haïti; 1^{er} janvier: fondation de la République d'Haïti), mais parce qu'ils ont eu des répercussions partout en Amérique et dans le monde, notamment sur la traite des esclaves, ils méritent d'être appelés — et fortement — par une grande ville internationale comme l'est Montréal.

C'est, naturellement, avec la plus vibrante fierté que les 80 000 Haïtiens de Montréal vont fêter ces anniversaires. Mais, nous en sommes convaincus, c'est avec admiration pour le peuple haïtien que l'ensemble des

Montréalais se joindront à eux pour ces commémorations. Les uns et les autres se rappelleront alors que c'est Haïti, et sa libération, qui a sonné le glas de la traite des esclaves et de l'esclavage, et que Toussaint Louverture a été le grand artisan de ce grand événement. En effet, en plus d'avoir dirigé la révolte de son peuple, et vaincu de puissantes armées venues d'Europe, T. Louverture a rédigé la Constitution de 1801, laquelle garantit aux Noirs que jamais l'État libre d'Haïti ne les assujettira à un statut d'infériorité.

Au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et de Présence à partager, qui regroupe quatre organismes du milieu haïtien de Montréal, nous demandons à la Ville de Montréal de marquer ces anniversaires de façon exceptionnelle en donnant le nom de Toussaint Louverture à une rue importante de Montréal. Notre ville a certes fait un premier geste en ce sens en 1987, lorsqu'elle a prévu donner ce nom à une petite rue dans un nouveau secteur de Rivière-des-Prairies, mais, outre qu'elle n'existe toujours pas, qui oserait penser qu'une petite rue dans un quartier peu achalandé rendrait justice à la mémoire d'un si grand homme?

En ajoutant le nom de Toussaint Louverture à ceux d'Abraham Lincoln, de Louis-Joseph Papi-neau, de Christophe Colomb, de René Lévesque, de John-F. Kennedy dont des toponymes à Montréal perpétuent la mémoire, notre ville contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance à Montréal de notre communauté haïtienne, tout en ne manquant pas de frapper les imaginations bien au-delà des limites de notre île. La nouvelle qu'une rue de Montréal porte fièrement le nom de Toussaint Louverture se répandra rapidement en Haïti, aux États-Unis, en Amérique latine, et même jusqu'en Europe et en Afrique, car, à ce jour, peu de villes dans le monde, outre Port-au-Prince et Abidjan, ont compris la signification d'honorer ainsi le libérateur d'Haïti.

Le temps presse! Nous vous offrons, M. le maire, ainsi qu'à la Commission de toponymie, notre collaboration pour vous permettre de prendre cette décision rapidement et de l'annoncer prochainement, avant le 7 avril 2003 en tout cas. Le Mois de l'histoire des Noirs, lancé le vendredi 31 janvier, vous offre l'occasion idéale d'en faire l'annonce.



Michel Venne

Tyrannie tranquille

En marge des préparatifs d'une offensive en Irak, une autre guerre inutile et nuisible est en gestation, sous le même prétexte de la lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'un assaut sans précédent contre nos libertés civiles, en particulier le droit à la vie privée, à la liberté de circuler et à protéger contre les indiscretions nos renseignements personnels.

Dans un rapport alarmant, rendu public la semaine dernière, le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada met en lumière la perspective d'un durcissement de la surveillance systématique des citoyens honnêtes et d'un accroissement injustifié du pouvoir des policiers d'interpeller le premier quidam venu au simple motif de vérifier son identité. Le gouvernement fédéral se donne du coup la capacité de créer des mégafichiers de renseignements sur la population pour seule fin d'accumuler cette information à notre sujet, au cas où, un jour, celle-ci pourrait être utile.

Selon le commissaire, George Radwanski, le genre de vie qu'on nous prépare dans les officines fédérales «est caractéristique des pays totalitaires et non d'une société libre et démocratique comme le Canada». «La compilation de dossiers sur les activités privées de citoyens respectueux des lois est le genre de choses que faisait la police secrète de la Stasi dans l'ancienne Allemagne de l'Est», ajoute-t-il.

Si la situation au Canada n'est pas comparable à celle qui était en vigueur dans les anciens pays communistes, il reste que les mesures envisagées par Ottawa constituent un renversement historique de doctrine. Les principes généralement admis, inscrits dans des lois, dans la Charte des droits et libertés et dans des conventions internationales, assurant la protection de la vie privée et limitant la possibilité d'intrusion de la part de l'État dans nos vies, sont bafoués.

On ne s'encombrera plus de demander le consentement aux personnes concernées, ni même de démontrer la nécessité de recueillir des renseignements nominatifs et de les conserver même si leur compilation ne répond à aucun besoin immédiat. Le principe de la présomption d'innocence est lui-même indirectement ébranlé.

Le commissaire dénonce principalement trois projets.

■ Ottawa propose, dans un document de consultation connu sous l'appellation *Accès légal*, de permettre à la police d'intercepter et de surveiller les communications privées faites par Internet et par téléphone cellulaire, sans pour autant que pèse sur les personnes visées une présomption criminelle. La police aurait le droit de demander à un fournisseur Internet de conserver puis de produire les renseignements personnels des internautes qui s'échangent des courriels ou qui naviguent sur le Web.

La protection élémentaire dont on jouit lorsqu'on parle au téléphone ou qu'on met une lettre à la poste n'existerait plus pour les communications électroniques.

■ Le projet de loi C-17 sur la sécurité publique donne, quant à lui, à la GRC, un accès sans restriction aux renseignements que les compagnies d'aviation obtiennent de leurs passagers. Cette obligation revient à forcer les citoyens à décliner leur identité à la police sur demande et sans raison, sans présomption que vous avez commis un délit. Si nous acceptons d'appliquer cette logique aux voyageurs qui empruntent la voie des airs, il y a de sérieux risques qu'elle s'étende aux autres modes de transport.

Pourquoi cette méthode devrait-elle être interdite lorsque les personnes prennent place dans un train, un autocar, une voiture personnelle ou même lorsqu'elles marchent sur le trottoir? «Citoyens, vos papiers!»

■ L'Agence des douanes et du revenu du Canada tient à jour un mégafichier de renseignements sur les voyageurs qui arrivent par avion de l'étranger au Canada. Ces données sont conservées pendant six ans. Et elles sont loin de servir uniquement à déterminer si vous avez payé les taxes sur les objets que vous rapportez de l'étranger. Elles sont disponibles pour un éventail quasi illimité de vérifications.

Il y a quelques années, le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada avait révélé l'existence d'un mégafichier de renseignements constitué par le ministère du Développement des ressources humaines du Canada. Il n'a fallu que quelques semaines de campagne dans les médias pour que le gouvernement annonce son démantèlement.

Depuis le 11 septembre, les arguments qui étaient valables à l'époque pour conduire à la destruction de cette base de données à la Big Brother ne le sont plus. «Le 11 septembre est invoqué comme une incantation pour étouffer les débats, pour dénigrer l'analyse critique», écrit le commissaire.

Il ne s'agit pas d'empêcher la police de faire son travail ni d'empêcher la lutte contre le terrorisme. Ce que le commissaire propose, et que j'appuie, c'est que les mesures de protection répondent à des critères compatibles avec le respect des libertés fondamentales des citoyens ordinaires.

Il faut prouver qu'une mesure est nécessaire et qu'aucune autre mesure moins envahissante ne permettrait d'atteindre le même objectif; l'invasion de la vie privée doit être proportionnelle à l'avantage qui en découle sur le plan de la sécurité; et surtout, il faut prouver que la mesure proposée sera efficace. Autrement dit, elle doit accroître réellement la sécurité et non seulement nous en donner l'impression. Les mesures proposées ne répondent pas à ces critères.

vennem@fides.qc.ca

Michel Venne est directeur de L'Annuaire du Québec, chez Fides.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (rigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation); Paul des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclon et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avri, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anne Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Anélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Pasquet, Micheline Russell, Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION: Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers (publicitaires), Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine LaFleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PÉNURIE

SUIITE DE LA PAGE 1

syndicat y voit tout de même un baume par rapport à certaines situations dont il a eu vent et qu'il juge «scandaleuses». «On a vu des concierges faire de la suppléance dans des écoles, ou encore deux enseignants se relayer pendant une journée pour faire cinq classes!», affirme Alain Marois.

Malgré l'importance du problème, qui existe depuis deux ou trois ans selon la CSDM, tous les postes ont été comblés jusqu'à maintenant. «Je ne dis pas qu'il n'y a pas certaines journées où l'on fait face à des difficultés et où des écoles n'ont pas de suppléants, mais règle générale, on réussit à remplir les postes», poursuit Jacques Turmel.

Dans une école primaire de la CSDM, dont nous taïrons le nom à la demande de la direction d'établissement, le problème a toutefois causé quelques sueurs froides ces dernières semaines aux responsables du recrutement de deux titulaires ayant dû

partir pour le reste de l'année. Jusqu'à vendredi dernier, les candidats défilaient encore dans le bureau de la direction pour occuper un poste... le lundi suivant!

La situation s'est réglée, mais c'est un professeur formé initialement pour une discipline précise au secondaire qui a désormais la responsabilité d'une classe de primaire. «Dans certains cas, les personnes peuvent être aptes à travailler dans les deux secteurs [primaire et secondaire]», rétorque le directeur des ressources humaines à cette situation particulière. À l'université, la formation des maîtres pour le secondaire et pour le primaire est toutefois très distinctement séparée.

Signe de ses activités de recrutement intense, le service des ressources humaines de la CSDM a, depuis le début de l'année scolaire, retenu 350 candidatures, en évalue une centaine d'autres actuellement, cela sur un total de 700 candidats intéressés. Cela signifie donc que près des deux tiers des curriculum vitae sont retenus pour embauche.

Les mesures d'urgence mises en place pour trouver des candidats annoncent-elles une baisse de la qualité de la main-d'œuvre? «Je ne pense pas que ça ré-

duit la qualité du corps enseignant», explique M. Turmel. Malgré leur formation écourtée, les étudiants universitaires doivent répondre à des exigences minimales en plus d'effectuer le test d'entrée en français, obligatoire pour tous.

Les étudiants qui sont encore en cours de formation ne peuvent pas être stagiaires dans une école — une part importante du baccalauréat en enseignement — au moment de leur embauche pour suppléance, un pas facile que certaines écoles pourraient franchir, selon l'Alliance des professeurs de Montréal, et qui contrevient tout à fait à la notion de stage dit supervisé.

Congés de maternité, accidents de travail, maladies, congés sans solde, départs à la retraite, année sabbatique à traitement différé, autant de raisons qui expliquent en partie la pénurie que connaît actuellement la CSDM. Les mois d'hiver, favorables aux absences pour cause de virus et microbes multiples, constituent la période de pointe pour les besoins en suppléance.

«Il y a aussi un phénomène d'épuisement professionnel chez une partie de nos enseignants», reconnaît Jacques Turmel, dont le service a noté une hausse

des cas d'épuisement, sans pouvoir fournir les données exactes.

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) est consciente de ce problème de pénurie, vécu à l'échelle du Québec mais à degrés divers, selon sa présidente Johanne Fortier. «L'embauche de suppléants non légalement qualifiés doit être une mesure exceptionnelle», prévient-elle, rappelant les efforts mis en place pour faire passer la formation des futurs maîtres d'un baccalauréat de trois à quatre ans.

«Dans toutes les situations, de pénurie ou non, il faut absolument éviter de diminuer la qualité des enseignants», explique Mme Fortier, qui craint que les mesures d'urgence «réduisent la suppléance à un simple exercice de surveillance, ce qu'elle n'est pas du tout».

Au début du mois de janvier, la Fédération canadienne des enseignants signalait une pénurie de professeurs partout au Canada et réclamait la prise d'actions rapides aux divers gouvernements. Salaires peu attractifs et piètres conditions de travail figuraient au nombre des raisons invoquées par le président de la FCE pour expliquer les difficultés à retenir les jeunes professeurs dans la profession peu après l'obtention de leur diplôme.

SANTÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

pallier les «coûts catastrophiques» des médicaments. «Si ça s'oriente de ce côté-là, on devrait avoir une conférence courte et fructueuse pourvu que les montants soient au rendez-vous», a dit M. Landry, qui insiste, à l'instar des autres premiers ministres, pour que le fédéral y aille d'une injection de fonds substantielle.

La somme n'était pas connue au moment de mettre sous presse hier. Les premiers ministres comptaient la connaître au cours de leur souper en soirée avec Jean Chrétien, à sa résidence du 24 Sussex. On parle d'une somme de 25 milliards de dollars. Jean Chrétien, lui, se disait confiant dans la journée d'avoir une bonne offre dans sa poche.

«Nous allons faire une offre que je trouve très généreuse, a-t-il dit. Il est fort probable qu'ils vont vouloir en avoir plus, ça ne me surprendrait pas, mais nous faisons un effort très généreux pour régler le problème.»

Les provinces sont unanimes pour réclamer 5,4 milliards pour l'année fiscale en cours et 1,7 milliard additionnel pour 2003-04, ce qui ferait passer la part fédérale en santé de 14 à 18 %. Le Québec voudrait obtenir 1,5 milliard de cette somme, indexé à coup de 5 % par année. À quelques heures de la rencontre

avec M. Chrétien, M. Landry a dit qu'il n'avait pas discuté avec lui du montant qu'Ottawa est prêt à consentir, du moins «avec le degré de précision requis». Contrairement à certains de ses homologues des autres provinces, M. Landry n'a d'ailleurs pas eu de conversation avec M. Chrétien au cours des derniers jours.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Lorne Calvert, a indiqué que l'argent d'Ottawa devrait être versé «virtuellement immédiatement». «Nous ne partons pas de rien. Beaucoup de travail a été fait», a-t-il expliqué en faisant référence aux nombreuses commissions sur la santé à travers le Canada, dont celle d'Ottawa dirigée par Roy Romanow.

Il s'agit d'argent, donc, mais les petites provinces ajoutent une nuance importante: la grande majorité des nouvelles sommes versées devra être consacrée aux services déjà offerts par les provinces plutôt que d'être dédiées à de nouveaux services comme le souhaite Ottawa.

«Nous n'avons pas les moyens de nous payer des nouveaux programmes de type Cadillac alors qu'on a peine à faire rouler une Volkswagen», a lancé Pat Binns, de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous n'avons pas les moyens de payer les frais supplémentaires d'assurance et d'essence,

à moins que l'argent soit mis à notre disposition.»

Toutes les provinces maritimes abondaient dans ce sens. Roger Grimes, de Terre-Neuve, a rappelé que sa province avait permis aux autorités locales (leur équivalent des régies régionales québécoises) d'afficher des déficits pour répondre aux besoins de la population. L'argent d'Ottawa, a-t-il mis en garde, servira d'abord à combler ces déficits.

Bernard Lord a indiqué pour sa part qu'il préférerait que la majeure partie des sommes fédérales serve à financer le système actuel. «Notre préférence, c'est de financer ce qui existe déjà», a-t-il dit, ajoutant que la province offrirait déjà des soins primaires et s'occupait de santé communautaire.

Une chose est certaine, les premiers ministres provinciaux ne disposeront même pas de 24 heures pour déterminer si l'offre financière d'Ottawa est suffisante pour payer les nouveaux services que le gouvernement fédéral espère voir naître.

Un échec de la rencontre n'est toutefois pas en vue. Tous les premiers ministres sont conscients que les électeurs ne leur pardonneraient pas de lever le nez sur des milliards à consacrer en santé. «Claquer la porte [de la rencontre] n'est pas une option», a résumé le Manitobain Gary Doer.

VRAI

SUIITE DE LA PAGE 1

Ceux qui le voyaient déjà passer à l'ADQ, quand il s'en est pris au «dogme du sacro-saint modèle québécois», sous-estimaient pourtant la force de ses convictions souverainistes. L'ambiguïté constitutionnelle de Mario Dumont lui aurait été insupportable.

Le coup dont il est secrètement le plus fier est le sabotage du Forum des fédérations, à Mont-Tremblant, en octobre 1999. Cette année-là, Stéphane Dion avait voulu bavarder les «séparatistes» sur leur territoire en organisant une grande-messe fédéraliste chez eux. C'était sans compter avec Lucien Bouchard et Joseph Facal, dont la brutale franchise a fait perdre les pédales à M. Dion. Sans la remarquable intervention de Bill Clinton, la déroute aurait été complète.

La Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, qui se voulait la réplique à la loi C-20 sur la «clarté», aura été son entreprise la plus audacieuse et son plus grand échec. C'est lui qui en avait vendu l'idée à M. Bouchard et à ses collègues du conseil des ministres. Cette tentative de mobilisation de l'opinion publique contre le

plan B d'Ottawa a tourné au fiasco.

Même si M. Facal avait quitté les Affaires intergouvernementales depuis près d'un an, son soulagement était immense, en décembre dernier, quand la Cour supérieure a débouté le Parti Égalité, qui voulait faire déclarer la loi inconstitutionnelle.

♦ ♦ ♦

De son passage au Trésor, on retiendra surtout son «pari de la vérité», qui a fait bondir les sociaux-démocrates «purs et durs» du PQ. M. Facal n'a pourtant rien d'un néolibéral. Pour reprendre une formule qu'il affectionne, le plan d'allègement des structures gouvernementales, qu'il rendra public à la fin du mois, ne proposera «pas moins d'État, mais mieux d'État».

Il avait simplement dit tout haut ce que bien des Québécois pensent, en juin dernier, en déclarant que «le PQ doit cesser de penser qu'il sait toujours ce qui est bon pour les autres» et qu'il était grand temps pour lui de «se rebrancher sur la classe moyenne».

Il n'aura probablement pas réussi à ébranler les tranquilles certitudes des militants de son parti, pas plus que celles du premier ministre Landry, qui restera toujours un interventionniste dans l'âme.

N'empêche qu'il manquera au PQ, autant qu'au gouvernement. Non seulement parce qu'il incarnait l'avenir, mais aussi en raison de sa droiture. Rares sont ceux qui osent aller à l'encontre du courant de pensée dominant dans ce parti. M. Facal, lui, ne s'est jamais gêné pour dire franchement et intelligemment ce qu'il pensait.

Quand les souverainistes bon teint sont tombés à bras raccourcis sur les membres du cercle Gerald Godin, qui proposaient une démarche «gradualiste» vers la souveraineté, M. Facal les a plutôt invités à garder l'esprit ouvert. Il s'est aussitôt attiré les foudres de Lucien Bouchard, qui pensait pourtant la même chose mais que la crainte d'une révolte avait transformé en défenseur de l'orthodoxie.

De la même façon, ses collègues l'ont regardé de travers quand il a déclaré que le cafouillage généralisé à Emploi-Québec sapait la crédibilité du gouvernement et de l'option souverainiste elle-même. La langue de bois n'était pas son rayon, ce qui lui valait l'estime des journalistes. Lui parti, qui va dire les «vraies affaires»?

mdavid@ledevoir.com

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

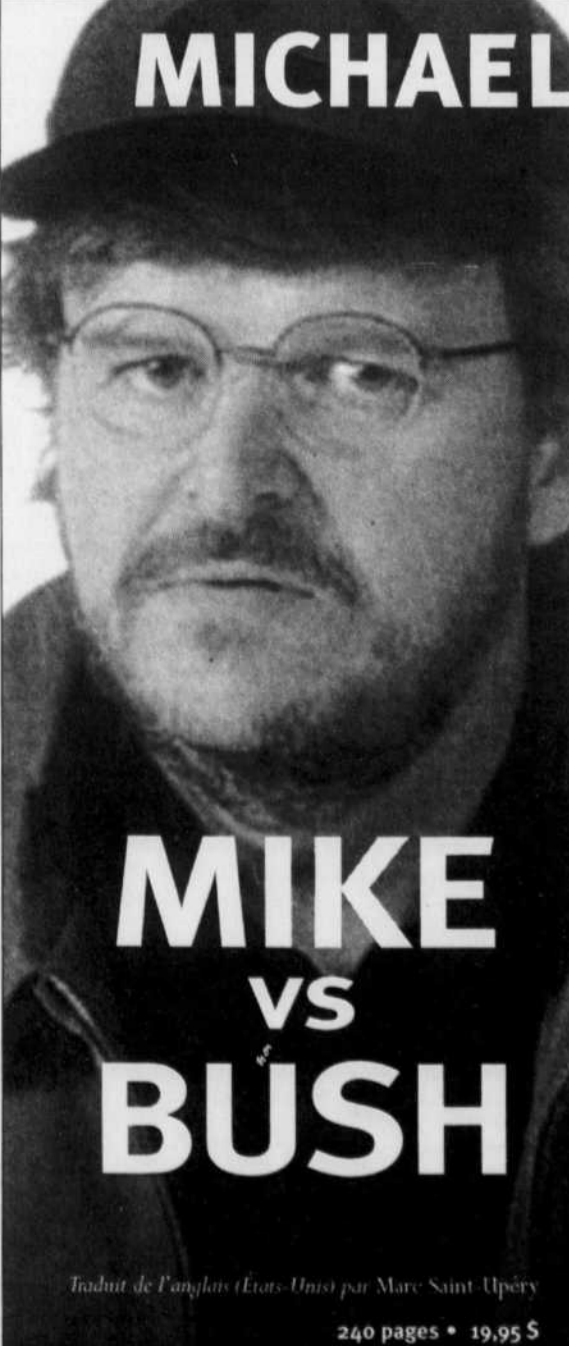
Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340


Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



MICHAEL MOORE



Michael Moore

MIKE


CONTRE-ATTAQUE !

ET S'EN PREND AUX ESCROCS QUI ONT FAIT MAIN BASSE SUR LA MAISON-BLANCHE

Boréal

Traduction française de *Stupid White Men*

Un livre pamphlétaire jouissif par le réalisateur de *Bowling For Columbine*



Boréal

www.editionsboreal.qc.ca

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Marc Saint-Upéry

240 pages • 19,95 \$

FACAL

SUIITE DE LA PAGE 1

chose et il ne veut pas s'engager dans un cul-de-sac politique alors qu'il y a des choix déchirants qui devront être faits sur le rôle de l'État.»

Selon des informations obtenues par *Le Devoir*, l'épouse de M. Facal, Nathalie Genest, a récemment perdu son emploi à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, où son poste de responsable aux communications a été aboli. «J'ai une conjointe qui a des aspirations professionnelles aussi légitimes que les miennes et qui, depuis des années, fait tous les sacrifices», a dit M. Facal. Je ne veux pas aussi, un jour, quand il sera trop tard, avoir le regret de ne pas avoir vu grandir mes enfants.»

M. Facal arrive à point nommé en invoquant des raisons familiales, puisque le conseil national du Parti québécois, qui s'est tenu le week-end dernier à Trois-Rivières, avait justement identifié la conciliation travail-famille comme une préoccupation majeure du parti. «J'ai presque envie de vous dire que je suis un bel exemple de l'extrême pertinence pour le Parti québécois d'axer sa prochaine campagne électorale sur la conciliation famille-travail», a souligné M. Facal, qui a personnellement fait avancer ce dossier au sein du parti.

Le député de Fabre ne se portera pas candidat aux élections générales dans le comté de Laval où il a obtenu deux mandats consécutifs. Après le ministre du Travail Jean Rochon, Joseph Facal est le deuxième membre du conseil des ministres en moins de deux semaines à annoncer qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections. M. Facal restera néanmoins un militant péquiste «convaincu et engagé», avec «les mêmes convictions souverainistes», et il n'a pas l'intention de changer de famille politique. M. Facal continuera d'ailleurs de participer à la préparation de la plateforme électorale du parti. «Je reviendrai sans doute un jour à la politique active quand mes enfants seront plus grands. Je n'ai rien de précis qu'il m'attend sur le plan professionnel. Il y a plusieurs avenues qui me tentent. Je verrai ça en temps et lieu», a-t-il affirmé sur son avenir.

À l'aube d'élections générales qui ne sont pas gagnées pour le Parti québécois, le président du Conseil du trésor réfute toute allégation des «cyniques» de tout acabit voulant qu'il quitterait le navire péquiste avant qu'il ne coule. «Je vous signale que ma décision survient au moment où le Parti québécois est en pleine remontée, plutôt que l'inverse», a souligné M. Facal. «Qu'on soit à 20 %, 35 % ou 50 % [dans les intentions de vote], ma décision aurait été la même», a-t-il ajouté. Il croit toujours aux chances du PQ de l'emporter, même dans le comté qu'il laisse vacant. «Il y a quelques mois, les gens prédisaient la disparition du Parti québécois. Aujourd'hui, les gérants d'étrader sont un petit peu plus prudents», a-t-il souligné.

Joseph Facal a annoncé ses intentions au premier ministre Bernard Landry jeudi dernier, au terme d'une réflexion qu'il a faite durant un voyage au Mexique au cours du temps des Fêtes. Lors de l'entrevue, M. Landry se serait montré très compréhensif, a fait savoir M. Facal, qui a précisé ne pas avoir voulu jeter de l'ombre sur le premier ministre en faisant son annonce le jour même où M. Landry se rend à Ottawa pour le début de la rencontre fédérale-provinciale sur la santé.

Bernard Landry et Joseph Facal ont cependant eu d'importantes divergences de vue au cours des derniers mois. En juin dernier, au lendemain d'élections partielles décevantes pour le PQ, M. Facal s'était fait rabrouer par M. Landry pour avoir critiqué le «sacro-saint modèle québécois». M. Facal a pourtant réitéré ses propos en septembre dernier dans une lettre ouverte publiée à la veille d'un conseil national. Des militants péquistes avaient alors réclamé sa tête, prétextant que le député de Fabre penchait trop à droite.

Ces événements ne sont toutefois pas à l'origine de son départ, a-t-il souligné. «Ma décision survient très peu de temps après que le premier ministre a fait un très bon accueil à une première version des travaux que je lui ai présentés sur la révision de la taille et du rôle de l'État», a-t-il noté. D'ailleurs, il poursuivra son travail afin de parachever ce plan, qui sera rendu public dans quelques jours, a-t-il précisé. M. Facal estime même que le PQ a «compris le message» derrière ses sorties fracassantes des derniers mois et que la plateforme électorale du parti le reflètera.

Figure importante au sein du PQ, assimilée à la relève du parti, Joseph Facal, 41 ans, ne croit cependant pas que son départ nuira aux péquistes. «Je ne pense pas que je mette mon parti ou mon gouvernement dans l'embarras. Je n'ai pas la prétention de me croire irremplaçable. Le Parti québécois a survécu aux départs de René Lévesque et de Lucien Bouchard. Alors, je n'ai aucun doute qu'il y a de la relève au Parti québécois.»

Des céréales pour bébés sans OGM

À la suite de la publication de la seconde édition du *Guide de produits avec et sans OGM* de Greenpeace, le 28 janvier, Heinz Canada a tenu à rectifier la classification attribuée aux céréales pour bébés qu'elle commercialise. Bien que ces céréales aient été inscrites sur la liste rouge de Greenpeace, elles ne contiennent plus d'ingrédients génétiquement modifiés. L'organisation écologiste se réjouit de ce revirement et espère que les Loblaws, Nestlé et autres fabricants d'aliments pour bébés emboîteront le pas à Heinz et cesseront d'inclure des OGM dans leurs produits alimentaires. (*Le Devoir*)